

PARIS EST MARNE & BOIS

Plan Climat Air Énergie

Bilan mi-parcours

2022

2025





Olivier CAPITANIO

Président de Paris Est Marne & Bois

Le changement climatique bouleverse nos modes de vie, fragilise nos ressources et interroge profondément la manière dont nous concevons le développement de notre territoire. Depuis l'adoption de notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) il y a 3 ans, Paris Est Marne & Bois (PEMB) s'est engagé avec détermination pour répondre à ces défis. Le présent document de bilan retrace les actions engagées, les résultats obtenus et les perspectives que nous ouvrons collectivement pour renforcer notre mobilisation.

Ce bilan n'est pas une simple compilation d'actions, il apporte une visibilité sur le chemin parcouru et nous permettra d'ajuster nos politiques publiques et de réaffirmer notre ambition, pour répondre encore mieux aux réalités du territoire et aux attentes des habitants.



Je souhaite ici saluer la mobilisation de l'ensemble des communes, des services, des partenaires, des acteurs économiques et associatifs qui ont contribué à la mise en œuvre des actions menées depuis 3 ans. Ensemble, nous avons défini une feuille de route pragmatique et ambitieuse, fondée sur l'innovation, l'expérimentation et la coopération.

Je tiens également à remercier Pascal Turano, Vice-Président en charge de la transition écologique, pour son engagement constant et sa capacité à fédérer autour de ce projet structurant. Son implication a été déterminante pour faire du PCAET un outil ambitieux, réaliste et utile à nos 13 communes.

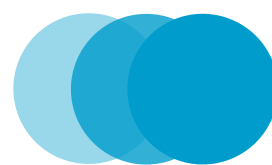
Ce bilan met en lumière des avancées concrètes : le développement des mobilités durables, l'accélération des projets de rénovation énergétique, l'essor de nouvelles dynamiques autour de l'énergie, l'adaptation du territoire face aux risques climatiques, ou encore un accompagnement renforcé des communes grâce à nos programmes dédiés (Programme ACTEE, programmes d'Éducation au Développement Durable, Expérimentations territoriales...) qui constitue un levier majeur pour soutenir nos actions.

Nous nous engageons à poursuivre notre action avec constance, transparence et exigence, en renforçant encore la coopération entre acteurs locaux, pour créer une formidable opportunité de construire un territoire plus sobre, plus résilient, plus attractif et plus solidaire.

Ensemble, continuons à faire de Paris Est Marne & Bois un territoire pionnier et engagé, tourné vers un avenir durable.

**Le Président,
Olivier CAPITANIO**

SOMMAIRE



Introduction générale

A. Edito du Président.....	P3
B. Rappel sur l'exercice du bilan de mi-parcours.....	P6

1

PARTIE I – Contexte territorial et stratégie énergie-climat de PEMB

A. La construction du PCAET de Paris Est Marne & Bois	P7
B. Carte d'identité du territoire	P8
1. Chiffres clés de présentation du territoire	P9
2. Portrait énergétique du territoire selon le scénario 1	P10
3. Portrait du territoire selon le scénario 2 de réduction des nuisances air et bruit	P15
4. Portrait du territoire selon le scénario 3 sur l'aspect bien-être, nature et biodiversité ...	P19
Conclusion	P22

2

PARTIE II – Pilotage du PCAET : acteurs, coordination et gouvernance

A. Une gouvernance itérative au service d'une redynamisation de l'animation	P23
B. Une dynamique territoriale impulsée par un écosystème local solide	P26
C. Le PCAET et les villes de Paris Est Marne & Bois	P28

3

PARTIE III – État d'avancement des actions du PCAET

A. Suivi et avancement des actions du PCAET	P28
B. Synthèse de l'état d'avancement global du PCAET	P61

4

PARTIE IV - Enseignements et axes d'améliorations

A. Au bout de trois ans d'exercice, premiers constats	P63
1. Des ajustements au fil de l'eau	P63
2. En novembre 2025, premiers bilans et points de vigilances	P64
B. Pistes d'amélioration et perspectives	P65
1. Un suivi à consolider pour gagner en efficacité	P65
2. Une culture partenariale et expérimentale à amplifier	P66
3. Des champs d'action à renforcer	P66
4. De nouvelles compétence au service de la transition	P66

Liste des sigles, acronymes et abréviations	P67
---	-----

TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 - Calendrier du PCAET de PEMB	5
Figure 2 - Enjeux et défis de PEMB	6
Figure 3 - Les 6 axes stratégiques du PCAET de PEMB	7
Figure 4 - Carte du territoire de PEMB en 2025	8
Figure 5 - Données démographiques, économiques, d'emploi et de cadre de vie en pourcentage de population de PEMB en 2020 et 2021	8
Figure 6 - Consommation d'énergie et trajectoire tendancielle de PEMB au regard des objectifs cadres entre 2005 et 2050	10
Figure 7 - Évolution des consommations d'énergie sur le territoire de PEMB de 2005 à 2022	10
Figure 8 - Évolution des consommations d'énergie par source sur PEMB de 2005 à 2022	11
Figure 9 - Évolution des émissions de GES de PEMB de 2005 à 2022 au regard des objectifs cadres	12
Figure 10 - Évolution des émissions de CO ₂ de PEMB de 2005 à 2022 par secteur	13
Figure 11 - Évolution des émissions de gaz polluants sur PEMB par rapport au niveau de 2005	14
Figure 12 - Émissions de dioxyde d'azote (NO _x) sur PEMB de 2005 à 2022	15
Figure 13 - Émissions de particules fines (PM ₁₀) sur PEMB de 2005 à 2022	15
Figure 14 - Carte des zones respectant les valeurs recommandées par l'OMS pour les trois sources de bruit à l'échelle de PEMB, BruitParif 2020	16
Figure 15 - Carte des nuisances croisées air-bruit à l'échelle de PEMB, AirParif et BruitParif 2020	17
Figure 16 - Identification des espaces verts, boisés et en eau du territoire de PEMB, Institut Paris Région 2021	18
Figure 17 - Carte de zonage des plans de prévention du risque inondation en 2021 à l'échelle de PEMB	19
Figure 18 - Carte des aléas inondation par remontée de nappe en 2021 à l'échelle de PEMB	19
Figure 19 - Carte de susceptibilité au retrait-gonflement des argiles à l'échelle de PEMB, IAU IdF 2017	20
Figure 20 - Carte des îlots de chaleur urbain à l'échelle de PEMB issue du rapport sur la surchauffe urbaine de Météo France 2025	20
Figure 21 - Résultats des attentes des communes en 2024 sur la dynamique d'animation du PCAET de PEMB	22
Figure 22 - Schéma de l'évolution de la dynamique d'animation autour du PCAET de PEMB	23
Figure 23 - Comité des ambassadeurs en septembre 2025 au Perreux-sur-Marne	24
Figure 24 - Café des ambassadeurs - un format pertinent pour les agents	24
Figure 25 - Écosystème partenarial de PEMB	26
Figure 26 - Atelier de récolte et partage des actions des villes lors du comité des ambassadeurs de janvier 2025	27
Figure 27 - État d'avancement des modalités de mise en œuvre du PCAET de PEMB en 2025	60
Tableau 1 - Part de la population de PEMB impactée à différents niveaux de pollution croisée air-bruit	17
Tableau 2 - Du constat à l'action : renforcer la mise en œuvre du PCAET de PEMB	62

RAPPEL SUR L'EXERCICE DU BILAN MI-PARCOURS

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de Paris Est Marne & Bois a été voté lors du conseil de Territoire du 16 décembre 2019. À la suite de ce vote, un Comité de Pilotage (COPIL), composé d'élus des villes, et un Comité Technique (COTECH), réunissant leurs référents, ont été organisés pour intégrer au mieux les différents protagonistes de la démarche et assurer un travail d'intelligence collective.

Entre décembre 2018 et juillet 2019, le plan d'action du PCAET a été coconstruit sur la base d'un diagnostic territorial précis et d'une stratégie définie collectivement. Ce travail préparatoire a permis d'identifier les enjeux majeurs et de fixer des objectifs opérationnels adaptés aux réalités locales.

Aujourd'hui, le Territoire de PEMB s'attache à l'étape de mise en œuvre de son PCAET. Réelle démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle, elle concerne tous les secteurs d'activités. Le PCAET a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux dans une démarche de co-construction multi-partenaire. Conformément à l'article R. 229-51 du Code de l'environnement, « après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public ». Paris Est Marne & Bois publie donc son premier bilan couvrant la période 2022-2025.

Au-delà de cette obligation réglementaire, ce bilan constitue un moment clé du pilotage des politiques publiques territoriales. Il permet à la fois de rendre compte des actions menées, de mesurer la trajectoire engagée, et d'identifier les ajustements nécessaires. Sans modifier le plan d'action existant, il met en lumière les points forts et les marges de progrès, en préfiguration de la révision de 2028.

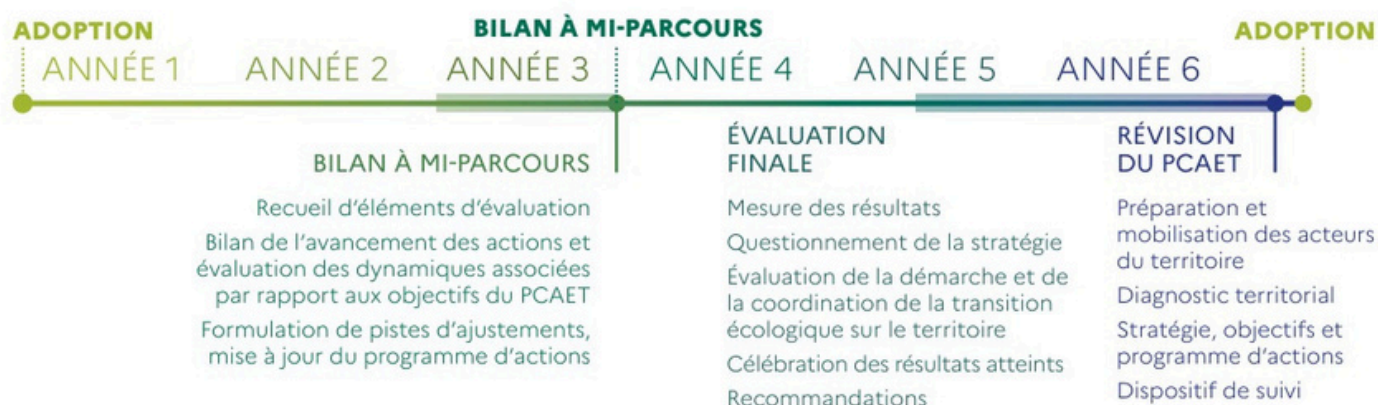


Figure 1 : Calendrier du PCAET de PEMB



Contexte territorial et stratégie énergie-climat de PEMB

A. La construction du PCAET de Paris Est Marne & Bois

Le PCAET constitue une véritable « cheville ouvrière » des engagements internationaux et nationaux à l'échelle locale. Suivant le décret n°2016-849 du 28 juin 2016, il répond à des objectifs :

- **Climat** : réduire les émissions de GES et s'adapter aux effets du changement climatique
- **Air** : prévenir / réduire les émissions de gaz polluants
- **Energie** : réduire la part des énergie fossiles dans les consommations
- à l'échelle **Territoriale**

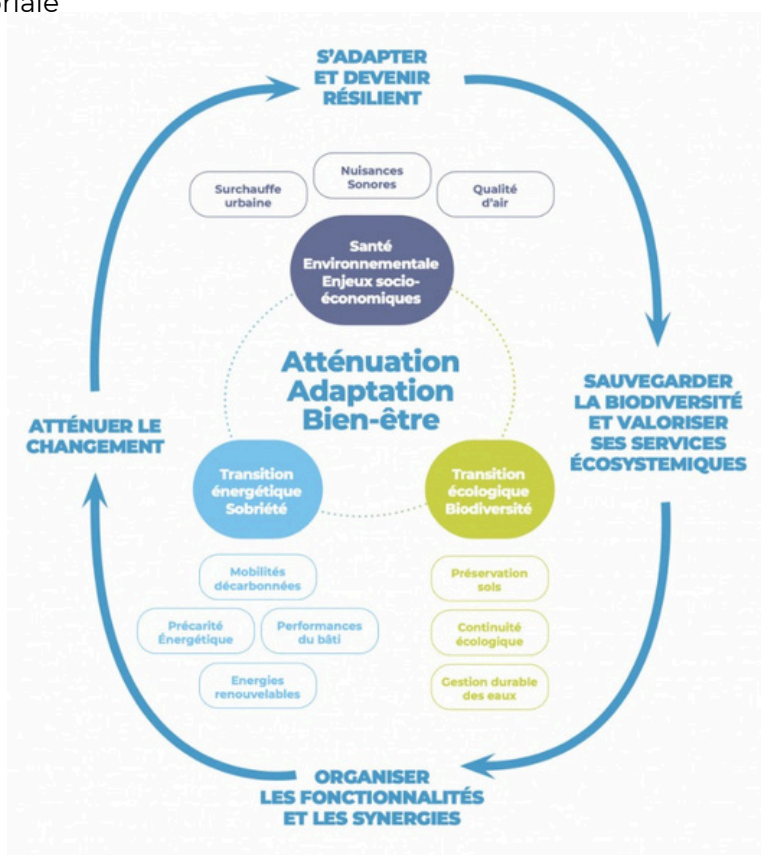


Figure 2 : Enjeux et défis de PEMB

Seules des actions conjointes de sobriété et de décarbonation énergétiques permettront la réduction drastique des émissions de gaz à effets de serre nécessaire pour limiter le changement climatique. Pour être efficaces, ces actions devront être menées à la fois sur les courts, moyens et longs termes.

Ainsi, Paris Est Marne & Bois s'engage sur trois scénarios :

- Un scénario énergie : intégrant deux sous scénarios :
 - scénario de réduction des consommations ;
 - scénario de décarbonation ;
- Un scénario de réduction des nuisances air/ bruit,
- Un scénario bien être nature et biodiversité.

Les scénarios proposés par Paris Est Marne & Bois sont conçus pour les trois objectifs suivants :

- Éviter et réduire les consommations d'énergies fossiles,
- Réduire les expositions aux impacts négatifs des consommations et des émissions résiduelles,
- S'adapter durablement aux effets du changement climatique.

Ils reprennent les prescriptions et recommandations nationales en faveur de la transition écologique.

Pour répondre aux enjeux et défis du territoire, le plan climat de Paris Est Marne & Bois se décline en 6 axes stratégiques correspondant aux enjeux mis en avant par le diagnostic territorial :

1. Construire un territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir un cadre de vie attractif aux habitants,

2. Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables,

3. Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire,

4. Réussir la transition écologique en favorisant l'innovation et en fédérant les acteurs du territoire,

5. Accompagner la transition écologique par la communication et la sensibilisation,

6. Mobiliser le territoire et les communes qui le composent dans une démarche d'administration exemplaire.

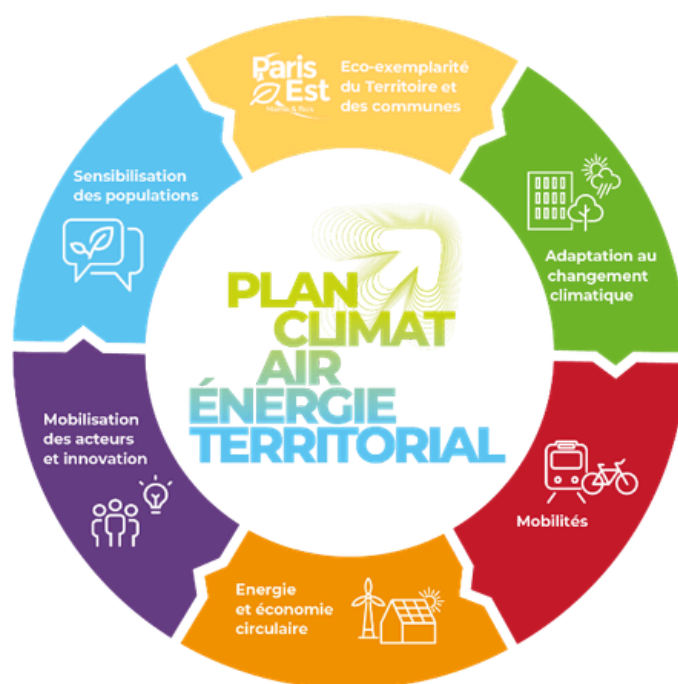


Figure 3 : Les 6 axes stratégiques du PCAET de PEMB

Ainsi, le plan d'action du PCAET s'articule autour de ces 6 axes organisés autour de 22 objectifs opérationnels définis et déclinés en 36 fiches actions.

B. Carte d'identité du territoire

La carte d'identité du territoire permet de dresser un portrait général de Paris Est Marne & Bois en termes d'indicateurs de transition écologique selon les 3 scénarios établis dans le PCAET. L'objectif est d'avoir un contexte territorial, des chiffres clés, des tendances et de pouvoir recontextualiser le cadre dans lequel prennent place les actions PCAET.

Ainsi, une série de chiffres, cartes, et graphiques-clés ont été sélectionnés ci-après dans l'optique d'avoir une vision globale du territoire.

1. Chiffres clés de présentation du territoire

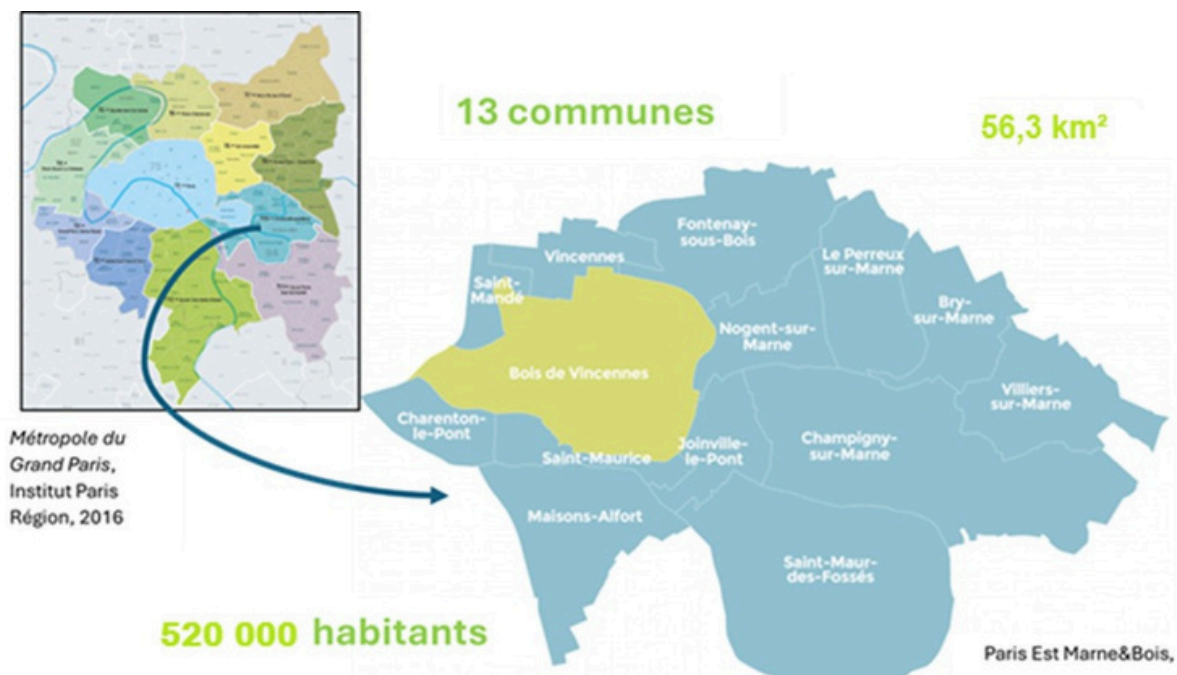
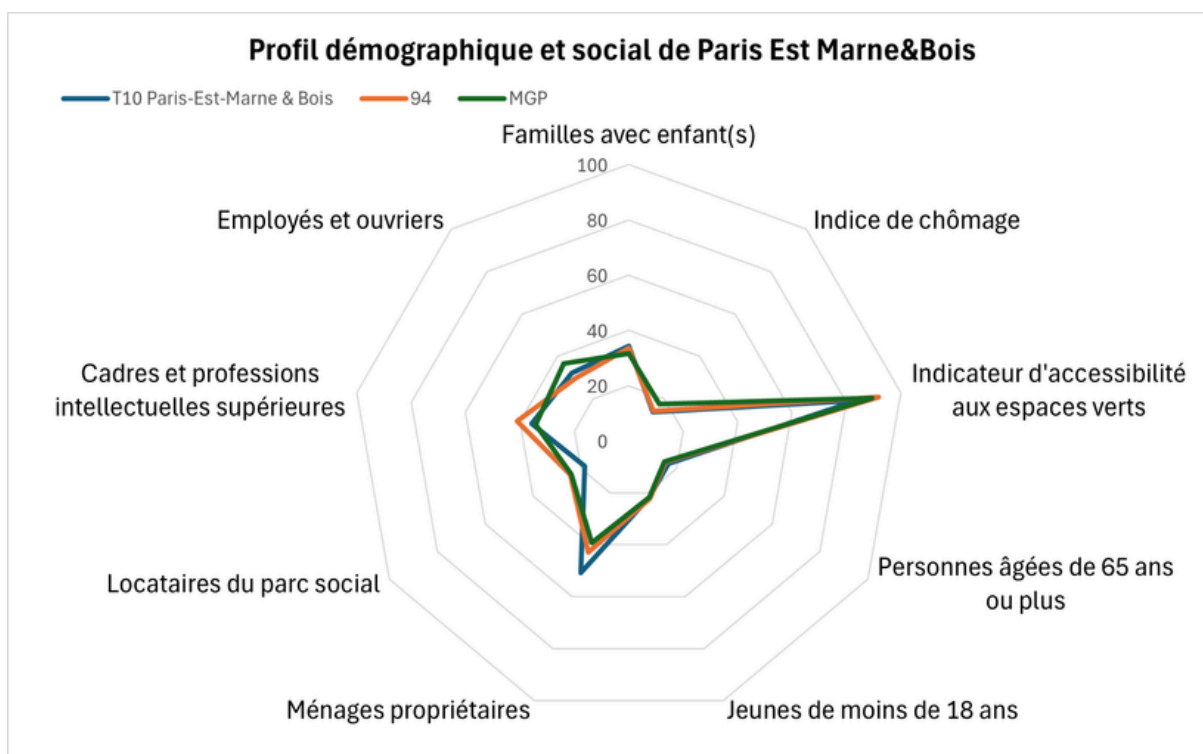


Figure 4 : Carte du territoire de PEMB en 2025

Paris Est Marne & Bois (PEMB) est un établissement public territorial (EPT) de l'est parisien, faisant partie de la Métropole du Grand Paris (MGP) et situé dans le nord du département du Val-de-Marne. PEMB a été créé en 2016 suite à la loi NOTRe et assure des compétences définies par le Code Général des Collectivités Territoriales (Politique de la Ville, Eau et Assainissement, Gestion des déchets ménagers, PLUi et PCAET) auxquelles s'ajoutent des compétences optionnelles.

Le territoire est composé de 13 communes situées autour de 3 composantes paysagères importantes que sont le Bois de Vincennes, la Marne et le Bois Saint-Martin. Il s'agit d'un territoire urbain, densément peuplé d'environ 9 200 habitants / km².



Insee, recensement, STMT, Pôle emploi-Dares, Insee RP |Traitements : Apur, 2021

Figure 5 : Données démographiques, économiques, d'emploi et de cadre de vie en pourcentage de population de PEMB en 2020 et 2021

On peut qualifier la population de Paris Est Marne & Bois (PEMB) de diversifiée en termes d'âges avec une proportion de familles légèrement plus forte (34%) que la MGP (32%). Sur l'aspect logement, une donnée notable est que plus de la moitié des ménages est propriétaire et on retrouve une proportion de population locataire du parc social plus faible que dans le département et la MGP.

Concernant l'emploi, l'indice de chômage est plus faible (14%) que sur la MGP (17%). Parmi la population active, on compte une part importante de cadres et professions intellectuelles supérieures (36%) (contre 41% sur le département et 34% pour la MGP) et d'employés et ouvriers (32%) (contre 30% sur le département et 37% sur la MGP).

Enfin, on peut ajouter que l'accès aux transports en commun est plus difficile pour la population de la partie Est de PEMB. 44% de la population seulement réside à moins de 500m d'un métro/tramway et de 1000m d'un RER/train (données Apur, 2021).

Concernant le cadre de vie et le patrimoine des espaces verts et boisés, notons que plusieurs villes sont carencées en termes de ratio mais 84% de la population a accès à un espace vert à moins de 500m de leur lieu de résidence contre 90% pour la MGP.

Ci-après, et en référence aux scénarios du PCAET :

- un portrait énergétique,
- un portrait de réduction des nuisances air et bruit,
- et un portrait bien-être et biodiversité du territoire.

2. Portrait énergétique du territoire selon le scénario 1

Le premier scénario du PCAET se concentre sur la thématique énergétique composée des objectifs de réduction des consommations et de décarbonation. Le scénario repose sur les objectifs fixés par la Métropole du Grand Paris : une baisse des consommations énergétiques de 22% en 2025, 30% en 2030 et 50% en 2050 par rapport aux consommations de 2005 ainsi qu'un mix énergétique avec une part de 30% pour les énergies renouvelables d'ici 2050.

2.1 Scénario de réduction des consommations d'énergie

La première partie du scénario 1 du PCAET de PEMB est dédiée à l'objectif de réduction des consommations énergétiques sur le territoire : - 33% en 2030 et - 52% en 2050.

3 objectifs ont été fixés dans le PCAET :

1. Réduction des consommations d'énergie dans le bâti et les espaces publics
2. Réduction des consommations d'énergie dans le secteur mobilités (transports routiers)
3. Valorisation énergétique et sobriété (consommation et usages des biens et des services)

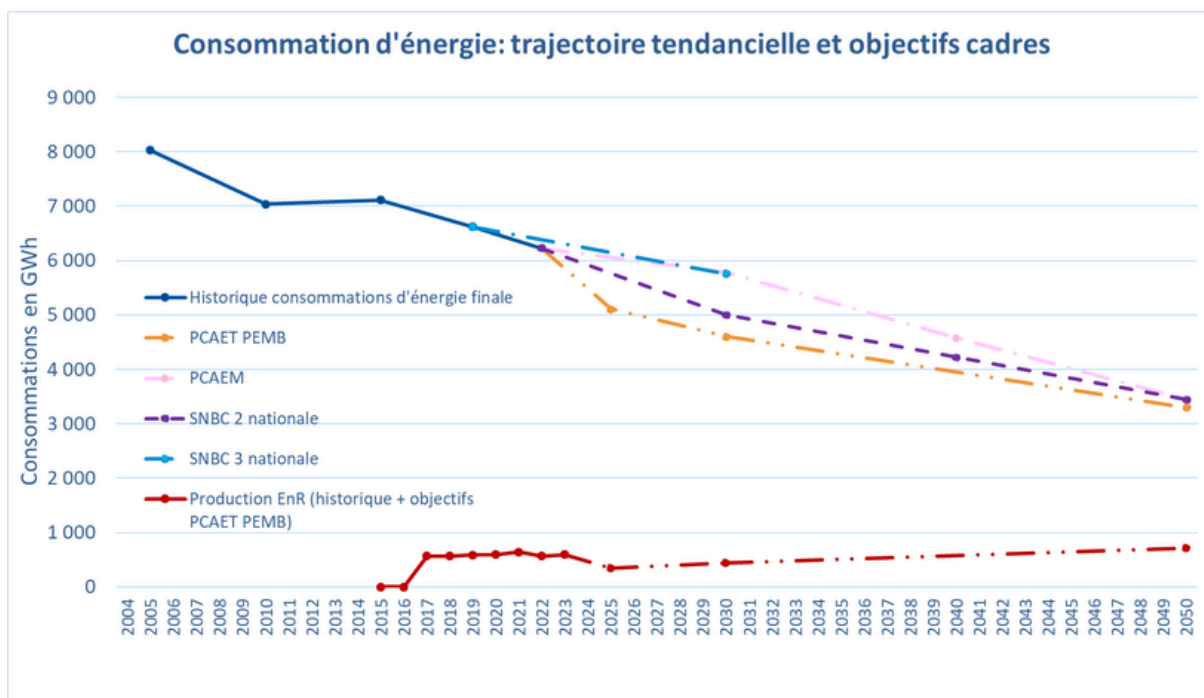


Figure 6 : Consommation d'énergie et trajectoire tendancielle de PEMB au regard des objectifs cadres entre 2005 et 2050

La tendance globale de l'évolution des consommations d'énergie sur le territoire est à la baisse depuis 2015, après une stagnation sur la période 2010-2015. Les consommations sont passées d'environ 8000 GWh/an en 2005 à un peu plus de 6000 GWh/an en 2022, soit une diminution d'environ 22% en 17 ans. De plus, la trajectoire tendancielle de cette diminution suit correctement les objectifs et reste meilleure que la trajectoire de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et de la MGP.

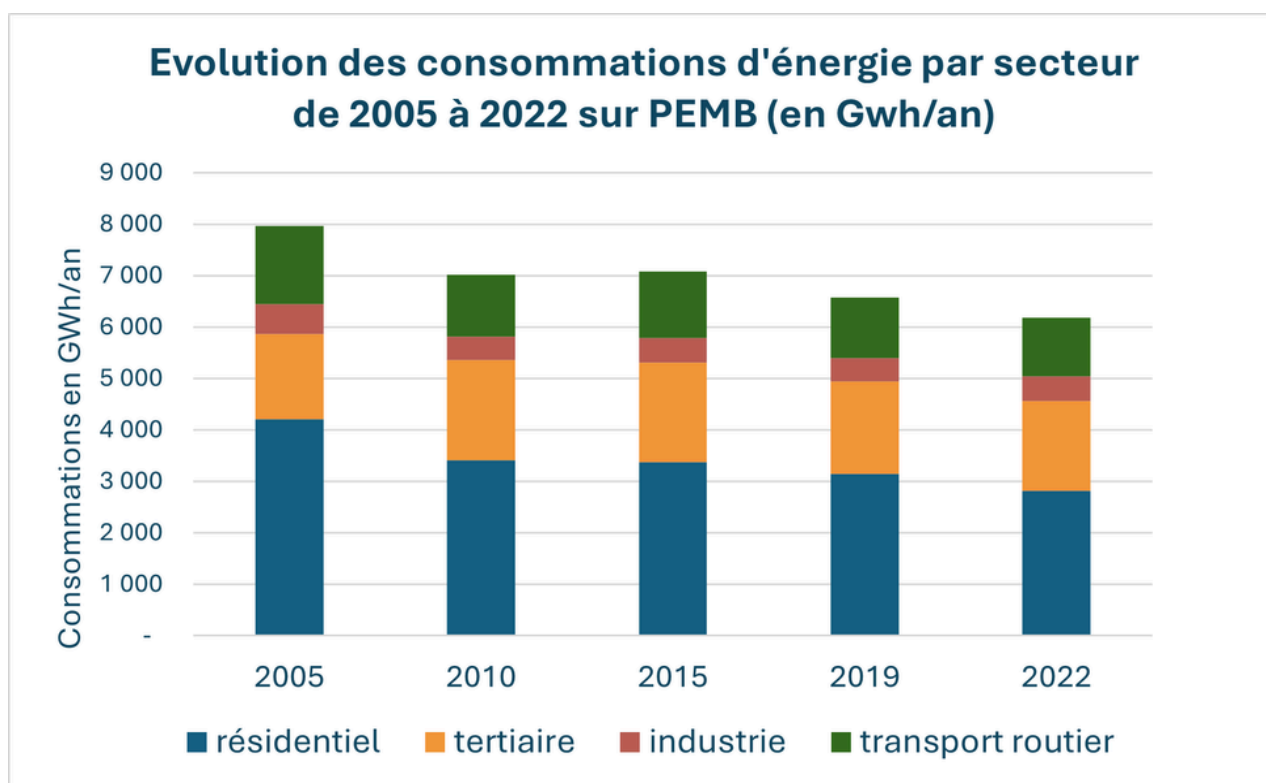


Figure 7 : Évolution des consommations d'énergie sur le territoire de PEMB de 2005 à 2022

Tous les secteurs ne sont pas responsables de cette diminution dans les mêmes proportions. En effet, même si le secteur résidentiel reste le plus grand consommateur avec 2800 GWh d'énergie consommée en 2022, il est également celui qui a connu la plus forte baisse des consommations, avec moins 32% entre 2005 et 2022. Il est suivi par le secteur des transports routiers qui connaît une baisse de 24% de ses consommations d'énergie. Au contraire, le secteur tertiaire a connu une augmentation de ses consommations de 17% entre 2005 et 2015, puis une baisse de 10% entre 2015 et 2022, soit une augmentation totale des consommations de 5% depuis 2005.

Les consommations énergétiques varient sensiblement d'une commune à l'autre, en fonction de leur population, de leur tissu économique et de la présence d'équipements à forte consommation tels que les hôpitaux, les installations industrielles, les centres de données ou les grands équipements sportifs.

Les consommations d'énergie sur le territoire sont donc en diminution et respectent les objectifs fixés par la MGP (-22% en 2025). Le secteur résidentiel qui contribue le plus à cette diminution, reste tout de même le plus concerné par cet enjeu.

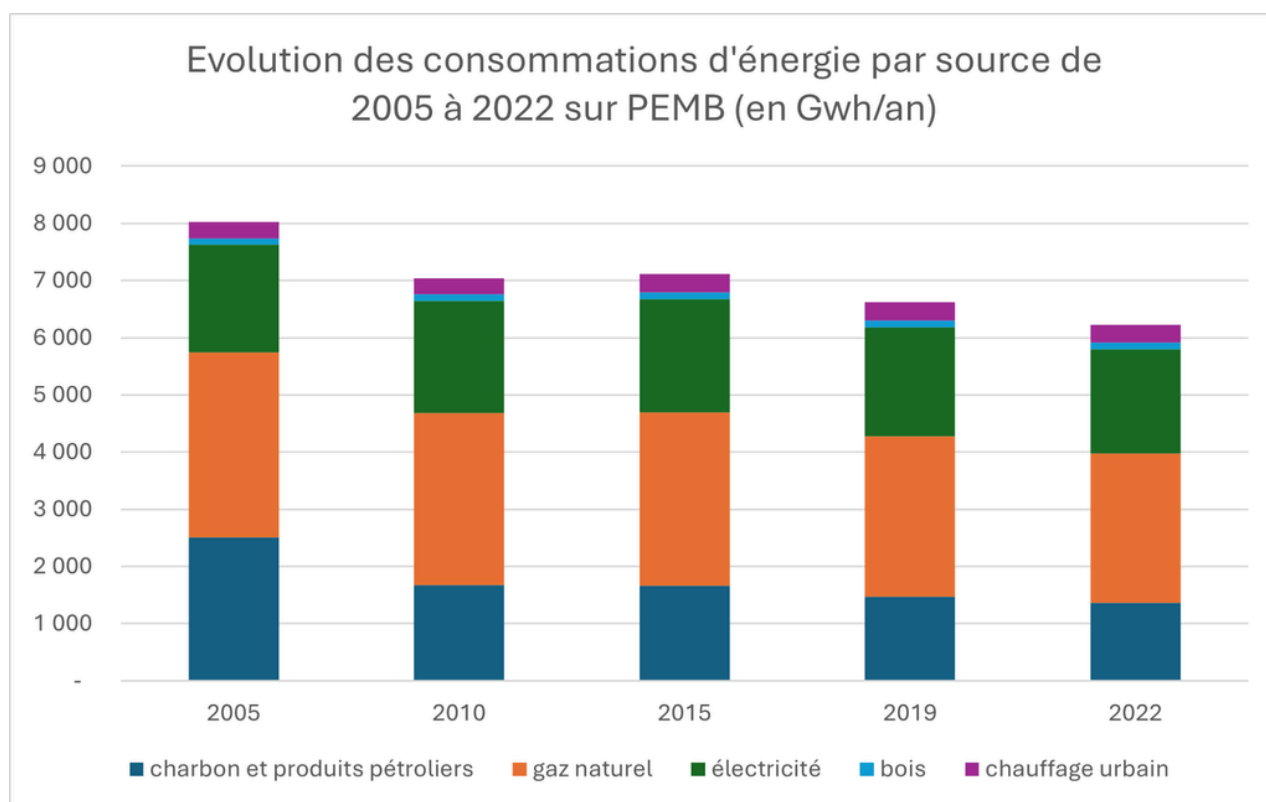


Figure 8 : Évolution des consommations d'énergie par source sur PEMB de 2005 à 2022

L'évolution des consommations d'énergie doit être étudiée selon la source d'énergie consommée.

La principale source d'énergie consommée sur le territoire est le gaz naturel même si sa consommation a baissé de 19% entre 2005 et 2022. Elle reste la source d'énergie la plus présente dans le mix énergétique du territoire passant de 37% en 2005 à 30% en 2022.

La consommation de charbon et des produits pétroliers diminue également très fortement (- 46% en 17 ans). En 2005, c'était la deuxième source d'énergie la plus consommée sur le territoire (29%) et passe à la troisième place (16%) derrière l'électricité en 2022.

Enfin, il est à noter que la proportion de chauffage urbain dans la consommation du territoire tend à augmenter passant de 3% dans le mix énergétique en 2005 à 4% en 2022. Sa consommation relative augmente de 8% en 17 ans.

Ainsi, la consommation d'énergie par secteur permet de voir une baisse assez forte des consommations d'énergies fossiles sur le territoire (gaz, charbon et produits pétroliers), passant de 66% du mix énergétique en 2005 à 46% en 2022. Au contraire, les énergies renouvelables prennent une place plus importante dans le mix énergétique du territoire et la sobriété des usages contribue largement à cette baisse des consommations.

2.2 Scénario de décarbonation

La deuxième partie du scénario 1 du PCAET de PEMB est consacrée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de PEMB. Ce scénario est construit autour des 3 axes :

1. Éviter la consommation d'énergies fossiles, par la production locale d'énergie renouvelable
(objectif directement lié à la première partie du scénario)
2. Réduire la consommation d'énergie et maîtriser les émissions résiduelles
3. Compenser : puits naturels ou captage du CO₂

Pour cela, le PCAET engage le territoire en faveur :

- de la généralisation des réseaux de chaleur urbains,
- de l'abandon du fuel d'ici 2030,
- de la production raisonnée et biosourcée, alimentaire et non alimentaire,
- de la protection des sols vivants et de leurs services écosystémiques,
- et de l'optimisation du système énergétique urbain.

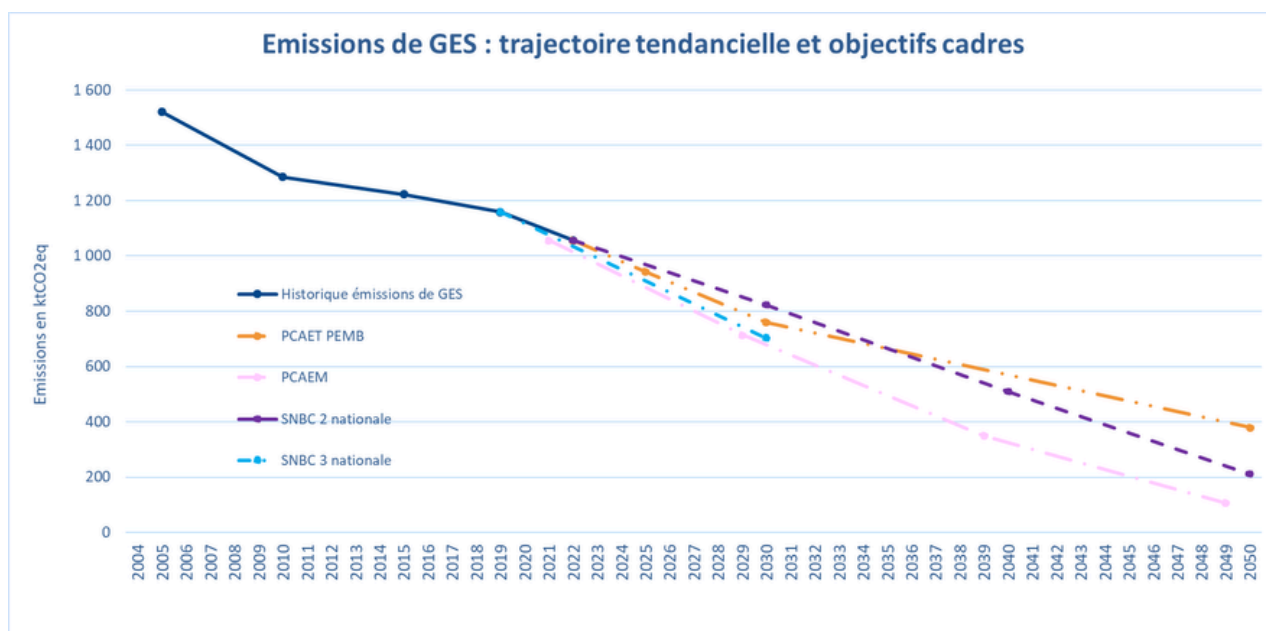


Figure 9 : Évolution des émissions de GES de PEMB de 2005 à 2022 au regard des objectifs cadres

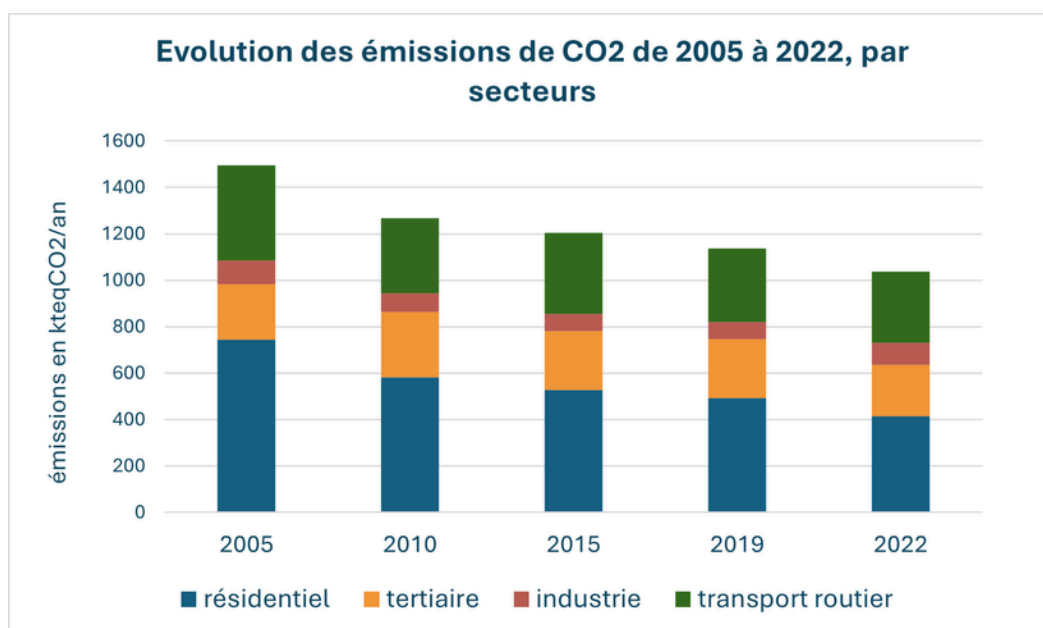


Figure 10 : Évolution des émissions de CO₂ de PEMB de 2005 à 2022 par secteur

Les émissions de CO₂ générées sur le territoire sont en baisse avec une réduction de 30% entre 2005 et 2022. Le secteur le plus émetteur reste le secteur résidentiel suivi par les transports routiers, qui représentent respectivement 40% et 30% des émissions de CO₂ sur le territoire en 2022. Ces deux secteurs sont également ceux qui ont le plus diminué leurs émissions depuis 2005, le secteur résidentiel a connu une baisse de près de 44% de ses émissions, contre 25% pour le transport routier.

Enfin, la baisse observée depuis 2005 est moins prononcée dans les secteurs tertiaire et industriel, ce dernier connaissant même une hausse de ses émissions entre 2019 et 2022.

Ainsi, les émissions de CO₂ produites sur le territoire de PEMB sont en baisse, ce qui s'explique en grande partie par la diminution de la consommation d'énergies fossiles, comme évoqué précédemment, ainsi que par le développement des énergies renouvelables.

Il est à noter que ne sont prises en compte ici que les émissions générées sur le territoire de PEMB (scope 1 et scope 2). Les émissions générées en dehors du territoire (scope 3) pour les besoins du territoire (alimentation, achats de biens ou de services, etc.) ne sont pas prises en compte ici.

Production de chaleur renouvelable en augmentation (2023) :

8% : Taux de couverture en chaleur renouvelable

Part d'énergie renouvelable dans les réseaux de chaleur : **48,8%**

Production d'électricité renouvelable (2023) :

0,07% : Taux de couverture en électricité renouvelable

3. Portrait du territoire selon le scénario 2 de réduction des nuisances air et bruit

Ce deuxième scénario se concentre sur les nuisances air et bruit du territoire avec une volonté :

- d'éviter ou réduire les nuisances ainsi que leurs impacts sur l'environnement
- de compenser et de s'adapter à ces nuisances

Ainsi le scénario se concentre sur les nuisances liées à la pollution et à la qualité de l'air (notamment émises par les secteurs "résidentiels" et "transports") ainsi qu'aux nuisances liées au bruit (notamment émises par le secteur des transports).

3.1 Nuisance air

La principale nuisance liée à la qualité de l'air est l'émission de divers gaz polluants sur le territoire.

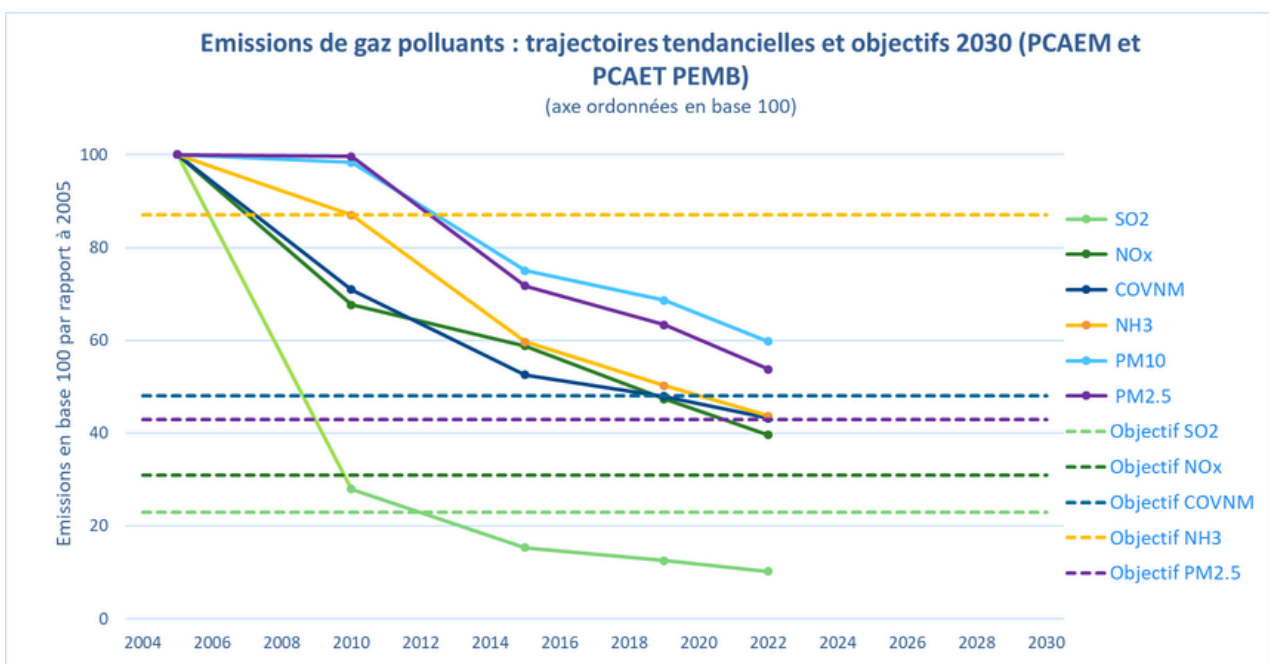


Figure 11 : Évolution des émissions de gaz polluants sur PEMB par rapport au niveau de 2005

En ce qui concerne la situation très préoccupante relative aux émissions de PM10 et NOx :

On observe un léger ralentissement des taux de réduction des émissions de NOx depuis 2018, ne remettant pas forcément en cause l'atteinte des objectifs pour 2030.

Les deux émissions PM2.5 et PM10 sont fortement corrélées et l'atteinte des objectifs 2030 n'est pas remise en cause.

En ce qui concerne la situation préoccupante relative aux émissions de COVNM, l'accélération des taux de réduction enregistrées en 2015 se maintient jusqu'en 2022 rendant possible l'atteinte des objectifs 2030.

Concernant la réduction des émissions de NH3 et SO2, les objectifs 2030 ont été dépassés en 2015. Dans les deux cas, la maîtrise des combustions d'énergie fossiles soufrées et la réduction du parc automobile à essence devrait nous permettre de maintenir ces bons résultats.

Historique des émissions de Oxydes d'azote (NO_x) pour l'intercommunalité Paris Est Marne et Bois



Figure 12 : Émissions de dioxyde d'azote (NO_x) sur PEMB de 2005 à 2022

Les émissions de dioxyde d'azote ont diminué de près de 60% depuis 2005 avec une forte baisse dans le secteur du transport routier et dans le résidentiel. Cependant ces deux secteurs restent les principaux émetteurs de NO_x, notamment le secteur du transport routier dû à l'usage de moteurs diesels.

Historique des émissions de Particules (PM₁₀) pour l'intercommunalité Paris Est Marne et Bois

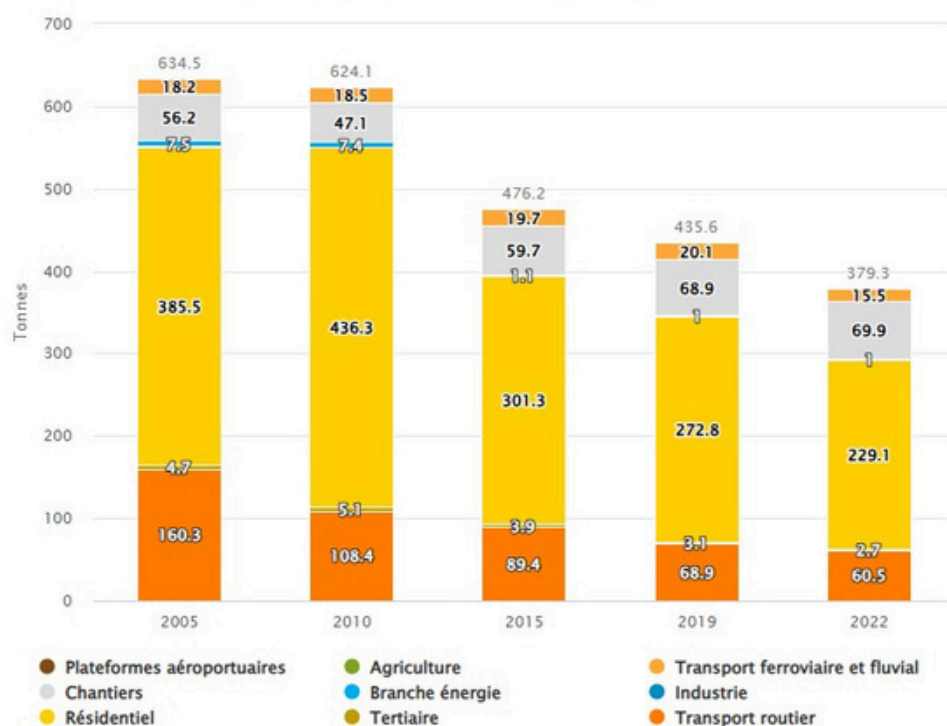


Figure 13 : Émissions de particules fines (PM₁₀) sur PEMB de 2005 à 2022

De même, les émissions de particules fines PM10 ont connu une diminution (-40%) à partir de 2010, notamment dans les secteurs du résidentiel et des transports routiers. L'augmentation des émissions de particules fines émises sur les chantiers est en grande partie liée aux travaux du Grand Paris (infrastructures et aménagements immobiliers de grande ampleur). Les secteurs résidentiel et transport routier restent les principaux émetteurs de PM10 en lien avec le chauffage au bois et l'utilisation de dérivés pétroliers.

3.2 Nuisance bruit

La carte, ci-après, est issue des données des cartes stratégiques de bruit établies sur des données de 2016. Elle prend seulement en compte les bruits issus des infrastructures structurantes de transport et identifie des zones potentiellement calmes, soumises à des niveaux de bruit de l'ordre de 50 dB(A).

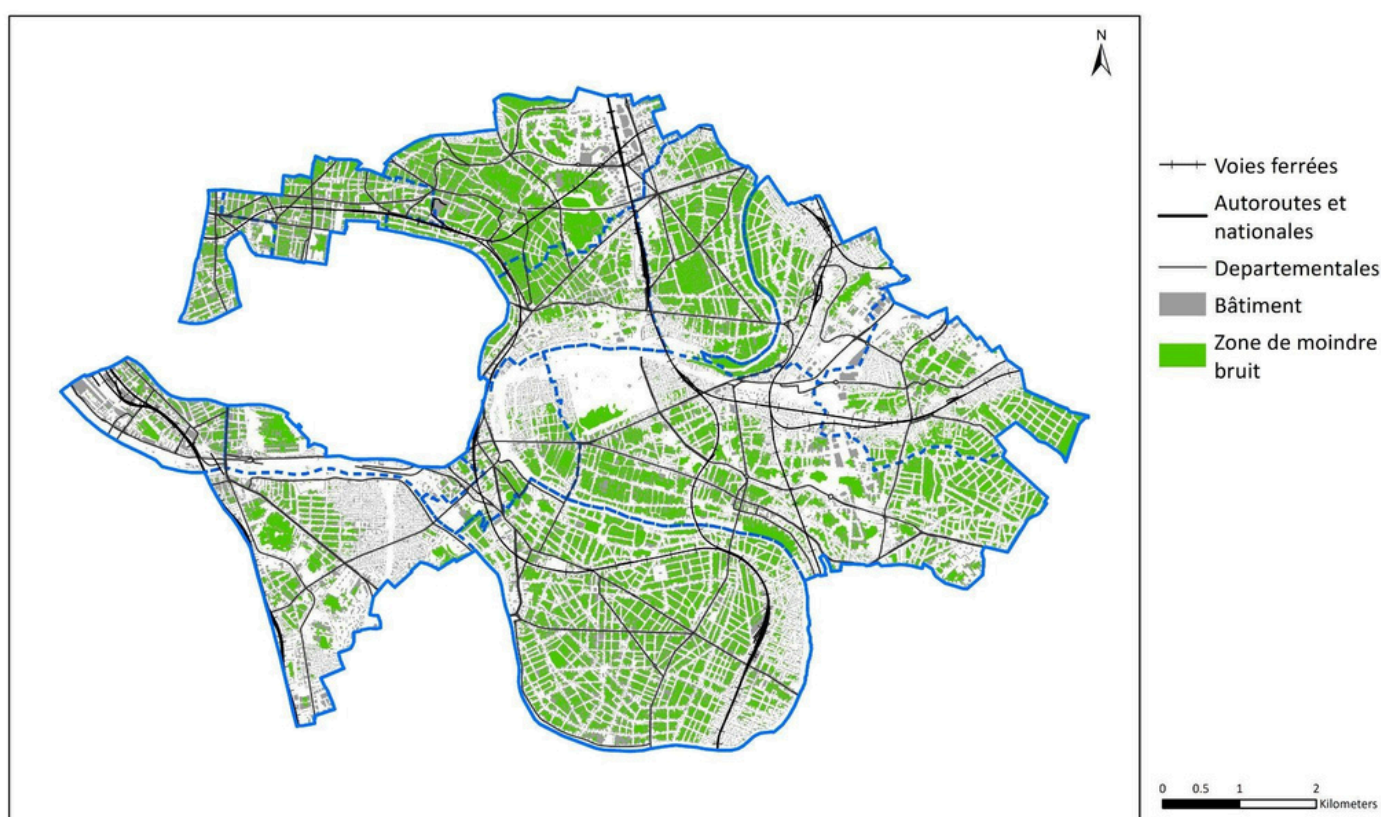


Figure 14 : Carte des zones respectant les valeurs recommandées par l'OMS pour les trois sources de bruit à l'échelle de PEMB, BruitParif 2020

On notera que les zones de surexposition sont très localisées et concernent avant tout les communes bordées ou traversées par le réseau ferré et autoroutier.

3.3 Nuisance air et bruit

La carte et le tableau, ci-après, permettent d'avoir une vision globale (localisation et niveaux des impacts) du cumul des nuisances air et bruit à l'échelle de Paris Est Marne & Bois.

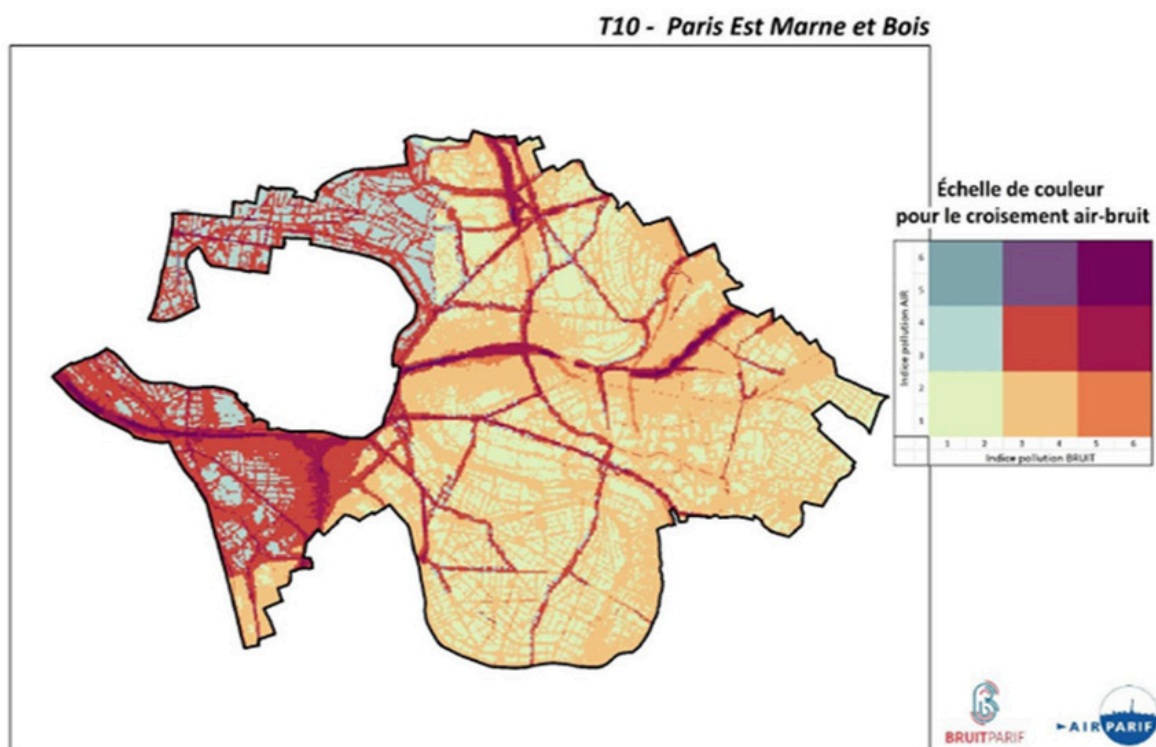


Figure 15 : Carte des nuisances croisées air-bruit à l'échelle de PEMB, AirParif et BruitParif 2020

Tableau 1 : Part de la population de PEMB impactée à différents niveaux de pollution croisée air-bruit

Qualité de l'air	TOTAL	7%	77%	16%	100%
	Très dégradée	4,3%	53,9%	14,6%	72,8%
	Altérée	2,7%	23,1%	1,4%	27,2%
	Préservée	0%	0%	0%	0%
	Préservé	Altéré	Très dégradé	TOTAL	
	Environnement sonore				

Plus de 14% de la population territoriale vit dans un environnement très dégradé aussi bien pour la qualité de l'air que la qualité de l'environnement sonore.

En termes de santé environnementale, le facteur le plus préoccupant est celui de la qualité de l'air (près de 73% de la population en situation très dégradée) loin devant le facteur bruit (16% en situation très dégradée). On notera toutefois les incertitudes liées aux impacts d'un cumul de nuisances significatif pour 77% de la population. Dans le traitement des impacts, il faudra tenir compte des spécificités de la nuisance très localisée dans le cas du bruit et diffuse dans le cas de l'air (voir carte ci-dessus).

4. Portrait du territoire selon le scénario 3 sur l'aspect bien-être, nature et biodiversité

Ce dernier scénario permet de prendre en compte et d'agir sur des thématiques d'adaptation au changement climatique, gestion des ressources, pollution et dégradation des écosystèmes, cadre de vie des habitants et précarité globale. Ce scénario vise à combiner adaptation fondée sur la nature, densification, durabilité et santé environnementale pour le bien-être des populations.

3 axes structurent ce scénario :

- la qualité de vie et le bien-être,
- la vulnérabilité des populations et les risques,
- et la réduction des dégradations environnementales par la restauration des milieux et la sauvegarde des services écosystémiques.

La présence d'espaces verts participe à la bonne qualité de vie et au bien-être des habitants du territoire.

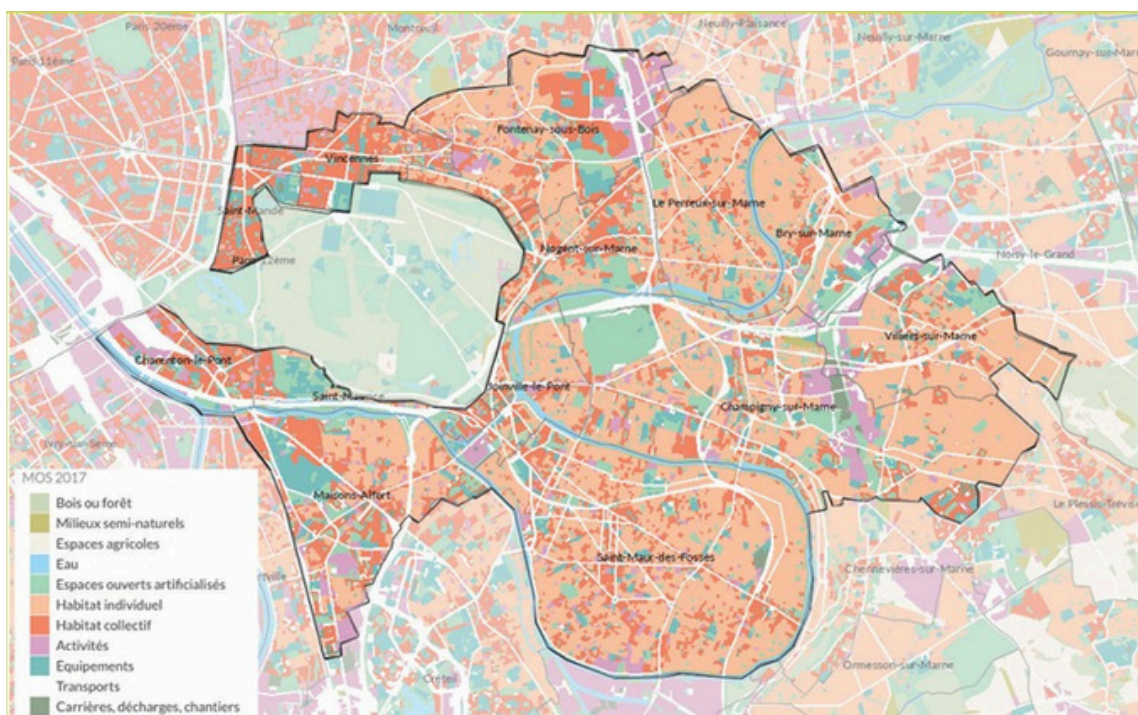


Figure 16 : Identification des espaces verts, boisés et en eau du territoire de PEMB, Institut Paris Région 2021

Les espaces naturels (forêts, milieux semi-naturels, eau) représentent 4,23% du territoire de PEMB (dont les $\frac{3}{4}$ pris par la Marne). Il est à noter que la proximité de nombreuses villes du territoire avec le bois de Vincennes (non situé sur le territoire de PEMB) est également à prendre en compte dans l'accessibilité aux espaces verts.

On peut rappeler que 84% de la population réside à moins de 500m d'un espace vert.

Le territoire est donc très urbanisé puisque 63% de sa surface est consacrée au résidentiel et très artificialisé (plus de 95%).

La population est soumise au risque d'inondation par débordement (figure 17) et par remontée de nappes (figure 18), au retrait-gonflement des argiles (figure 19) et à la surchauffe urbaine (îlots de chaleur, figure 20).

Les inondations par débordement de la Marne

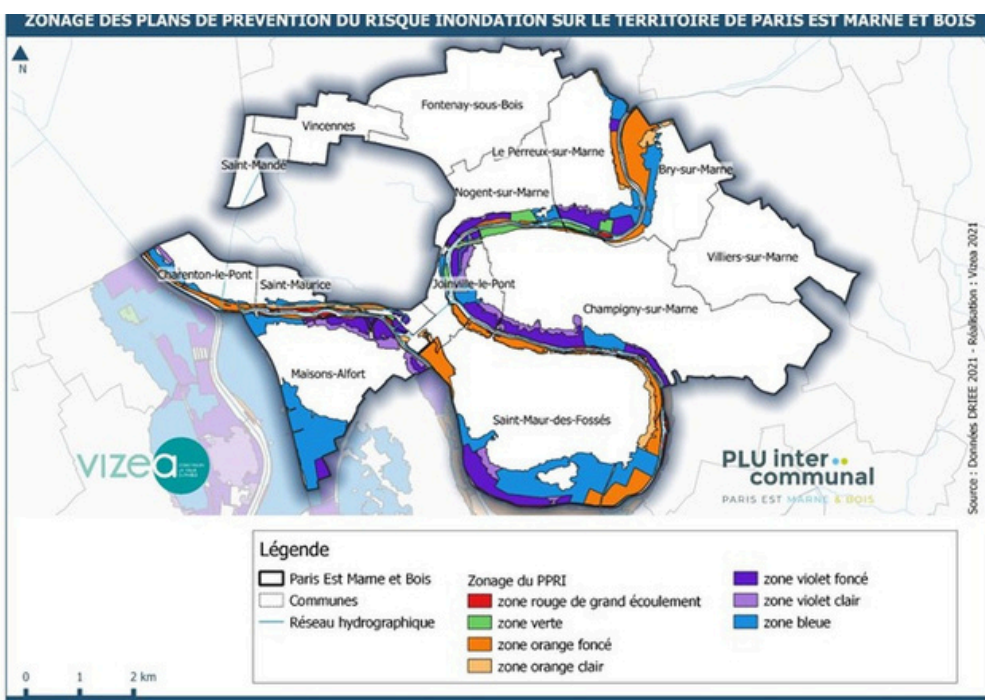


Figure 17 : Carte de zonage des plans de prévention du risque inondation en 2021 à l'échelle de PEMB

Les inondations par remontée de nappes

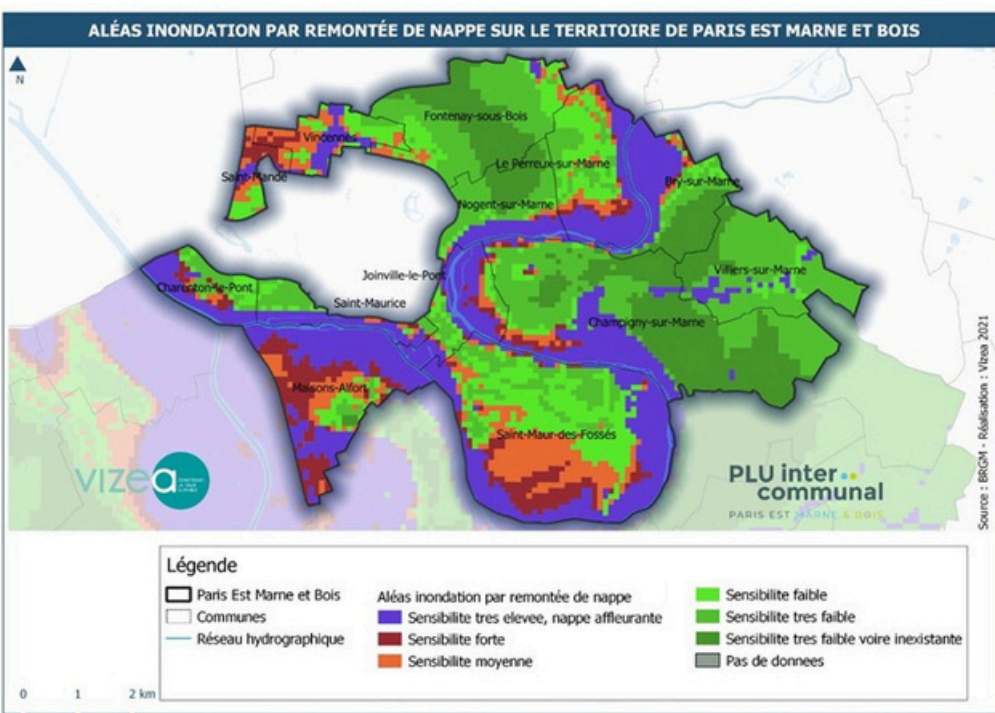


Figure 18 : Carte des aléas inondation par remontée de nappe en 2021 à l'échelle de PEMB

Le risque de retrait-gonflement des argiles

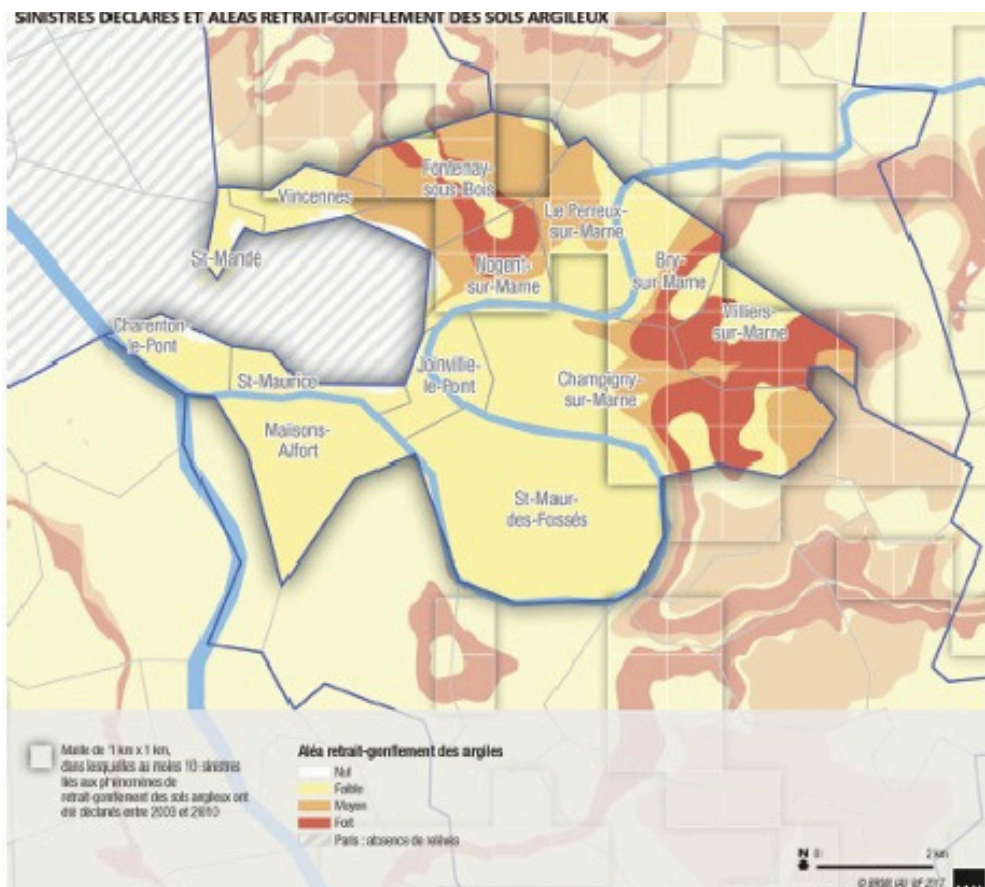


Figure 19 : Carte de susceptibilité au retrait-gonflement des argiles à l'échelle de PEMB, IAU IdF 2017

Les îlots de chaleur urbain

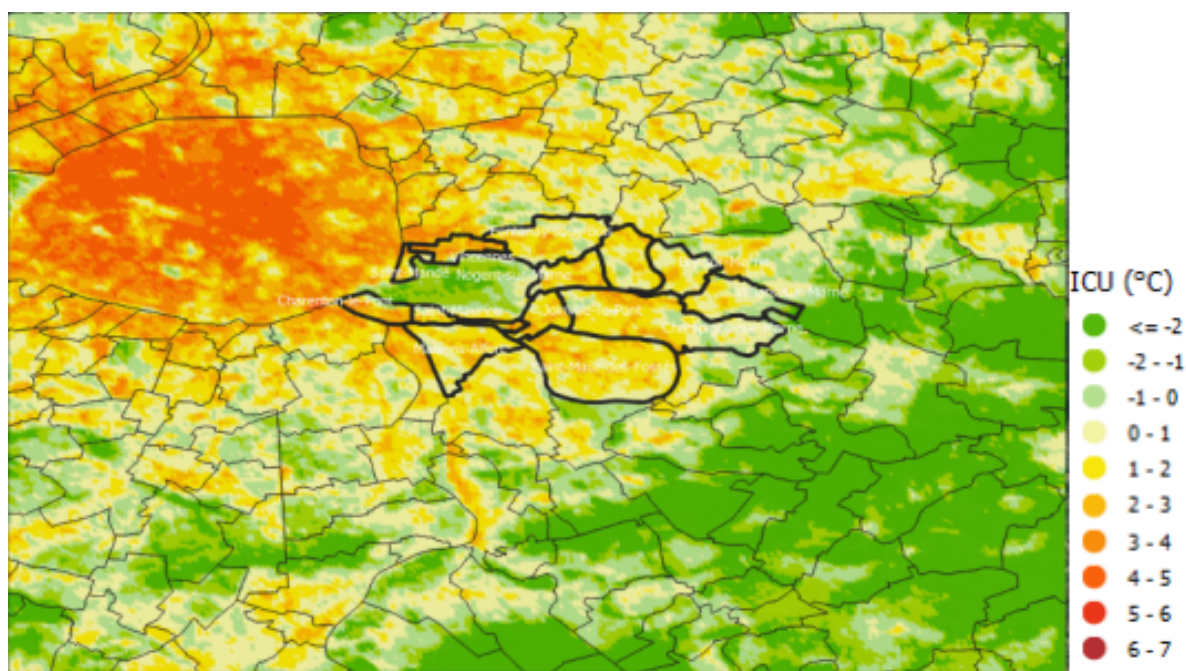


Figure 20 : Carte des îlots de chaleur urbain à l'échelle de PEMB issue du rapport sur la surchauffe urbaine de Météo France 2025

Enfin sur la dégradation environnementale, on peut s'intéresser à la qualité de l'eau de la Marne. En effet, un travail a été réalisé pour améliorer la qualité de l'eau permettant notamment de la rendre propre à la baignade sur des sites dédiés.

A titre d'exemple sur l'amélioration de la qualité de l'eau, les 2 sites de baignades situés à Joinville-le-Pont et Maisons-Alfort ont pu ouvrir 65% et 67% des jours prévus sur la période du 28 juin au 14 septembre 2025. La détérioration de la qualité bactériologique liée aux épisodes pluvieux n'a pas permis d'ouvrir les sites pendant les autres jours.

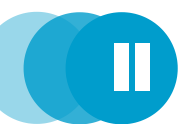
La restauration du couloir écologique de la Marne passe par la réduction des nuisances d'origine anthropique le long des berges, la restauration des habitats liés et l'amélioration de la qualité de l'eau par la mise en conformité des branchements sur l'ensemble du territoire. L'ouverture des sites de baignade (52 jours sur les 78 prévus) marque le retour d'une bonne qualité bactériologique en l'absence de pluie.

Conclusion

Les actions du futur Plan Air devront en priorité consolider les taux de réduction des émissions en PM10 et en NOx, polluants les plus préoccupants à l'échelle du territoire.

Les populations surexposées à des nuisances non évitables devront a minima pouvoir accéder à des zones de moindre nuisance (ressourcement).

Maintenir, et si possible accroître, les taux de réduction de consommation énergétique du résidentiel est d'autant plus nécessaire que celles du secteur tertiaire ont tendance à augmenter. Pour être performant, il conviendra de traiter le confort thermique (été/hiver) et de coupler ces efforts avec la mise en place d'une stratégie de rafraîchissement urbain (exemple du projet d'aménagement des ruelles en faveur des continuités écologiques et contre la surchauffe urbaine).



Pilotage du PCAET : acteurs, coordination et gouvernance

A. Une gouvernance itérative au service d'une redynamisation de l'animation

En 2023, Paris Est Marne & Bois a décidé de confier l'animation (instances, ateliers ...), le suivi et l'évaluation du PCAET à l'ALEC-MVE. Ainsi, après une reprise en main des instances en 2023, l'année 2024 a été l'occasion de tester puis repenser leur format. Dans une volonté d'aller au plus proche des villes, le Territoire et l'ALEC-MVE ont organisé des rencontres bilatérales avec chaque ville à l'été 2024. Ces rencontres ont permis de discuter du PCAET et de son animation, d'apporter un éclairage sur le fonctionnement interne des collectivités, de faire le point sur les documents stratégiques, les actions et les projets urbains, ainsi que sur les outils de suivi et d'évaluation de ces actions.

De ces rencontres, sont ressortis les besoins suivants sur la dynamique du PCAET :

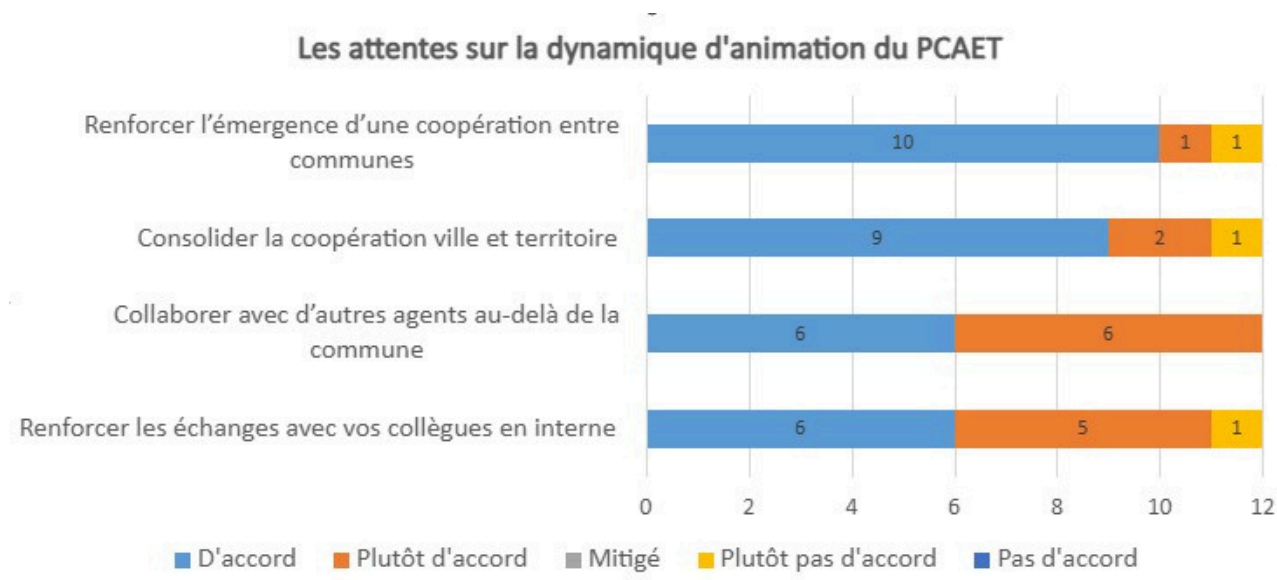


Figure 21 : Résultats des attentes de 12 communes sur 13 en 2024 sur la dynamique d'animation du PCAET de PEMB

Pour répondre au mieux aux besoins des villes, exprimés lors de ces rencontres, Paris Est Marne & Bois et l'ALEC-MVE ont travaillé conjointement pour redéfinir les instances et l'animation du PCAET.

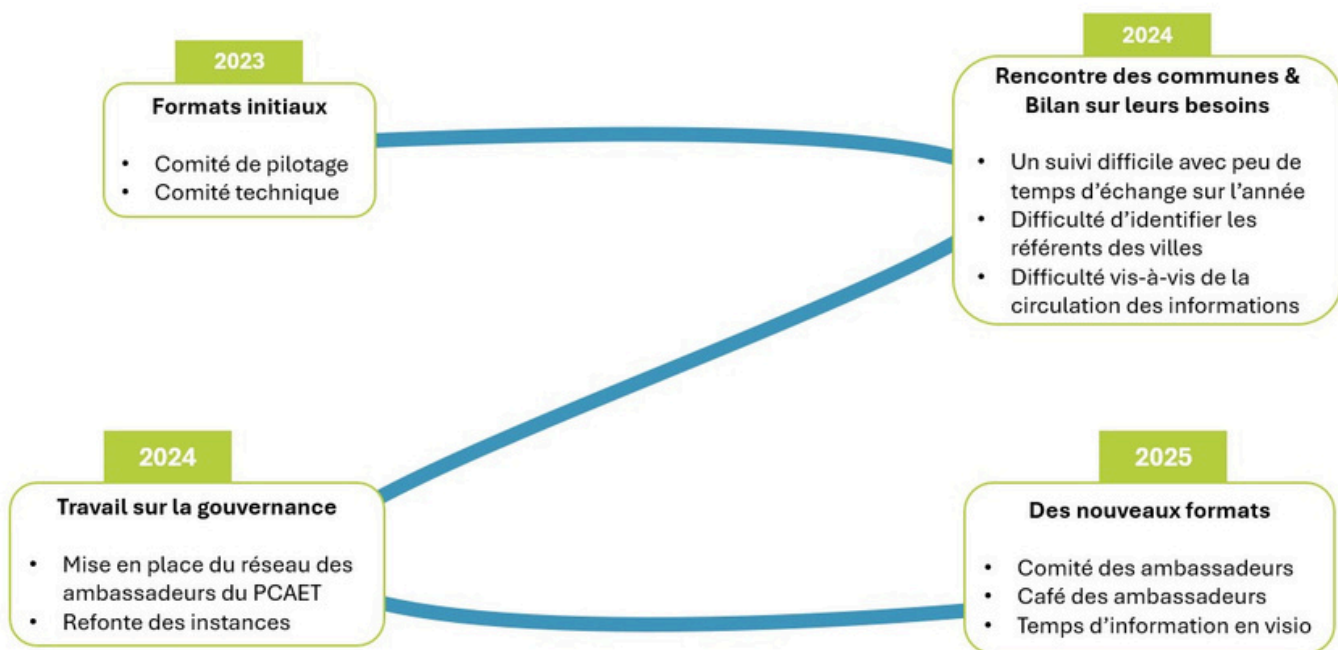


Figure 22 : Schéma de l'évolution de la dynamique d'animation autour du PCAET de PEMB

Ce travail a permis d'aboutir à la mise en place de nouveaux formats et surtout à l'identification d'un binôme d'ambassadeurs du PCAET au sein de chaque commune du territoire de Paris Est Marne & Bois. Composé d'un agent et d'un élu, ce binôme a pour mission de porter la voix des enjeux liés au PCAET au sein de sa collectivité et de relayer les messages auprès de leurs collègues selon les thématiques. Ces ambassadeurs sont également identifiés à l'échelle du territoire afin de garantir un meilleur suivi des informations entre les communes et PEMB. Pour fluidifier la transmission des informations deux nouveaux formats ont émergé de ce travail sur la gouvernance :

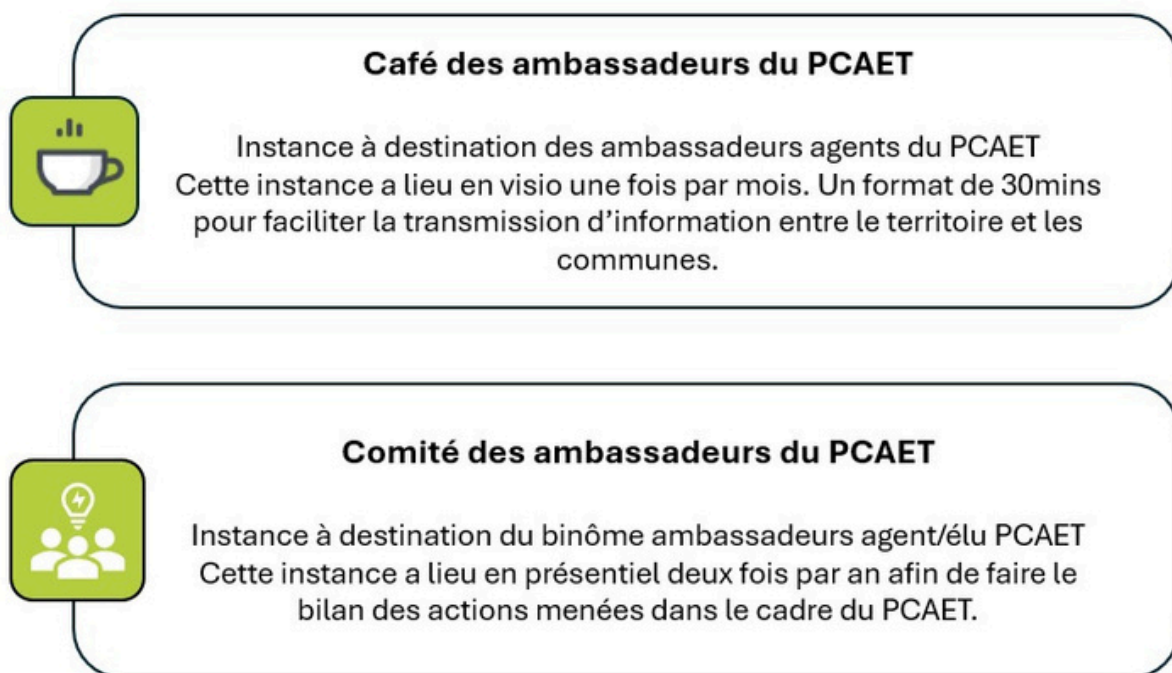




Figure 23 : Comité des ambassadeurs en septembre 2025 au Perreux-sur-Marne

Une présence constante aux cafés des ambassadeurs

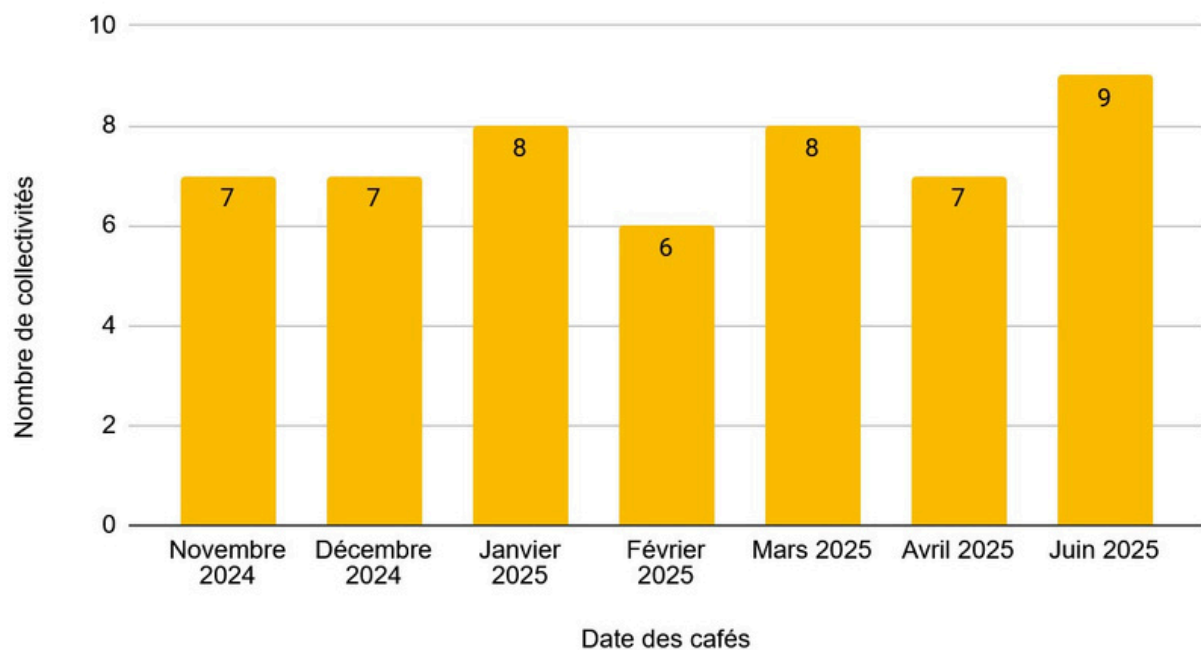


Figure 24 : Café des ambassadeurs - un format pertinent pour les agents

Le taux de présence et les retours des ambassadeurs ont montré la pertinence et l'intérêt de poursuivre ces rencontres. En effet, les ambassadeurs ont pu constater une amélioration dans la transmission des informations entre le territoire et les communes et ainsi une meilleure efficacité opérationnelle de mise en œuvre des actions.

Dans le cadre de l'animation du PCAET, le territoire a également organisé des ateliers et visites de site à destination des agents et des élus. En voici quelques exemples :

Mobilités durables : penser les solutions au service des villes de demain



Décembre 2023 : groupe de travail à destination des agents afin d'engager une réflexion sur la transition des mobilités et modes de déplacement sur le Territoire autour de trois thématiques : cyclologistique, voiture partagée et plan de mobilité administration.

Juillet 2024 : visite de site à destination des élus autour de la thématique de la cyclo-logistique, en présence du président de Samo les coursiers saint-mauriens à Saint-Maur-des-Fossés.

Energies renouvelables

Loi d'accélération de la production des EnR, quels outils pour les collectivités



Novembre 2023 : groupe de travail pour présenter les enjeux de la loi et accompagner les collectivités face à cette réglementation.

Février 2024 : webinaire pour répondre aux questions et difficultés rencontrées par les communes lors de l'exercice.

Enfin, l'équipe chargée de la mise en œuvre du PCAET au sein de PEMB s'est progressivement renforcée au cours de ces trois années, passant de 3 à 7 personnes, traduisant ainsi la montée en puissance de la démarche et l'engagement des communes en faveur de la transition écologique.

B. Une dynamique territoriale impulsée par un écosystème local solide

Pour accompagner la mise en œuvre de son plan d'action, Paris Est Marne & Bois s'est entouré d'un réseau d'acteurs experts couvrant l'ensemble des thématiques du PCAET. Cet écosystème, composé de partenaires économiques, institutionnels, techniques et associatifs, contribue collectivement à la co-construction et à la réalisation du plan d'action.

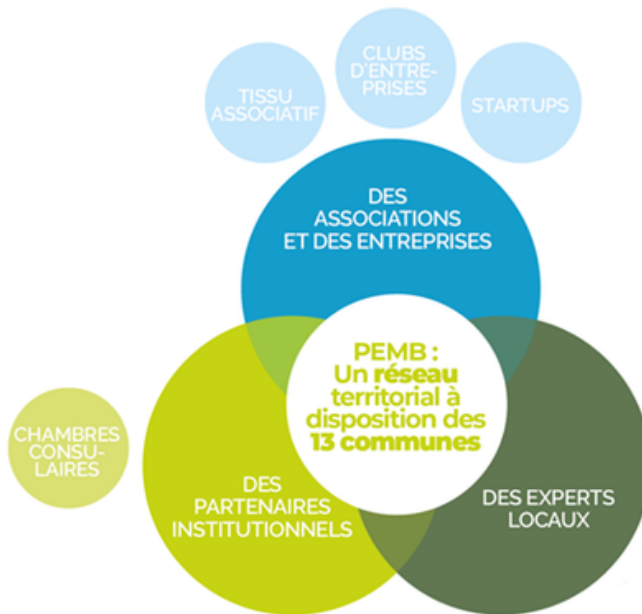


Figure 25 : Écosystème partenarial de PEMB

Chaque axe s'appuie sur un réseau d'acteurs clés, experts des thématiques abordées :

Axe 1 - Construire un territoire résilient pour répondre aux effets du CC et offrir aux habitants un cadre de vie attractif

Axe 2 - Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables

Axe 3 - Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire

Axe 4 - Réussir la transition écologique en favorisant l'innovation et en fédérant les acteurs du Territoire

Axe 5 - Accompagner la transition écologique par l'information, la communication et la sensibilisation

Axe 6 - Mobiliser PEMB et communes qui le composent dans une démarche d'administration exemplaire

C. Le PCAET et les villes de Paris Est Marne & Bois



Figure 26 : Atelier de récolte et partage des actions des villes lors du comité des ambassadeurs de janvier 2025

L'échelon communal est indispensable à la bonne mise en œuvre du PCAET. Dans le cadre de l'animation et du suivi du PCAET, Paris Est Marne & Bois et l'ALEC-MVE ont proposé aux villes de remplir un tableau de leurs actions en lien avec les thématiques du PCAET.

En effet, le réseau des ambassadeurs a exprimé le besoin de mieux connaître les actions menées par les communes du territoire. Ce tableau permet de présenter les dynamiques locales autour des différentes thématiques du PCAET et d'identifier des bonnes pratiques, des sources d'inspiration ainsi que de potentielles coopérations.

La construction et l'actualisation de ce tableau doivent se poursuivre afin de soutenir le déploiement d'actions en faveur de la transition écologique et énergétique sur le territoire de Paris Est Marne & Bois.

III État d'avancement des actions du PCAET

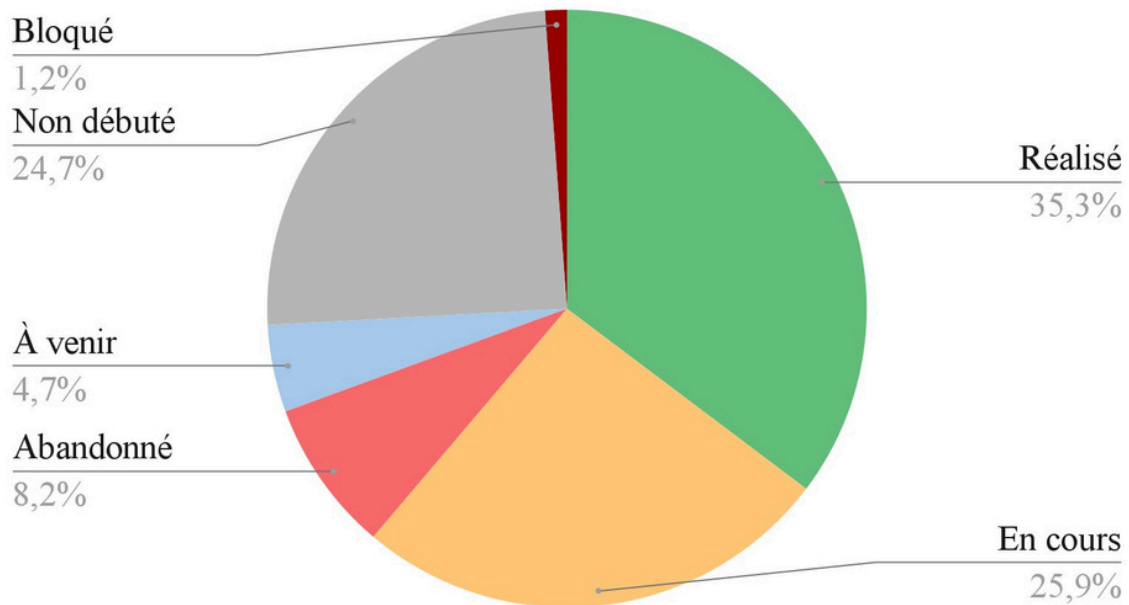
A. Suivi et avancement des actions du PCAET

Les éléments présentés ci-après correspondent aux fiches synthèses des 6 axes du PCAET. Pour chacun des axes, sont précisés les partenaires et les enjeux, l'état d'avancement des actions ainsi que des fiches de quelques projets réalisés ou en cours. Cette analyse permet d'établir un premier bilan à mi-parcours et d'identifier les enseignements et ajustements nécessaires pour la poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions.



AXE 1 : CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RÉSILIENT POUR RÉPONDRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET OFFRIR AUX HABITANTS UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

Avancement général de l'axe 1



ODD concernés



Partenaires principaux



Directions associées

- Environnement et Transition Écologique
- Systèmes d'Information et de la Transition Numérique
- Urbanisme
- Aménagement
- Cohésion sociale
- Eau & de l'Assainissement, de l'Ecologie Urbaine et des Grands Travaux
- Développement Économique et de l'Emploi

Enjeux liés à l'axe

1. Limiter l'exposition des habitants aux polluants atmosphériques et aux nuisances sonores
2. Se réappropriier la Marne, les cours d'eau et les sources
3. Gérer les eaux pluviales de façon durable
4. Préserver et « reconquérir » les espaces naturels
5. Créer des zones propices au développement de la biodiversité en ville
6. Lutter contre les îlots de chaleur
7. Intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement
8. Développer la solidarité face aux enjeux du dérèglement climatique

Éléments de contexte

Selon les normes de l'OMS : 100% de la population est exposée à des dépassements de seuil en oxydes d'azote et 8% en particules (PM10)^[1]

96% des sols sont artificialisés (63% sont de l'habitat).

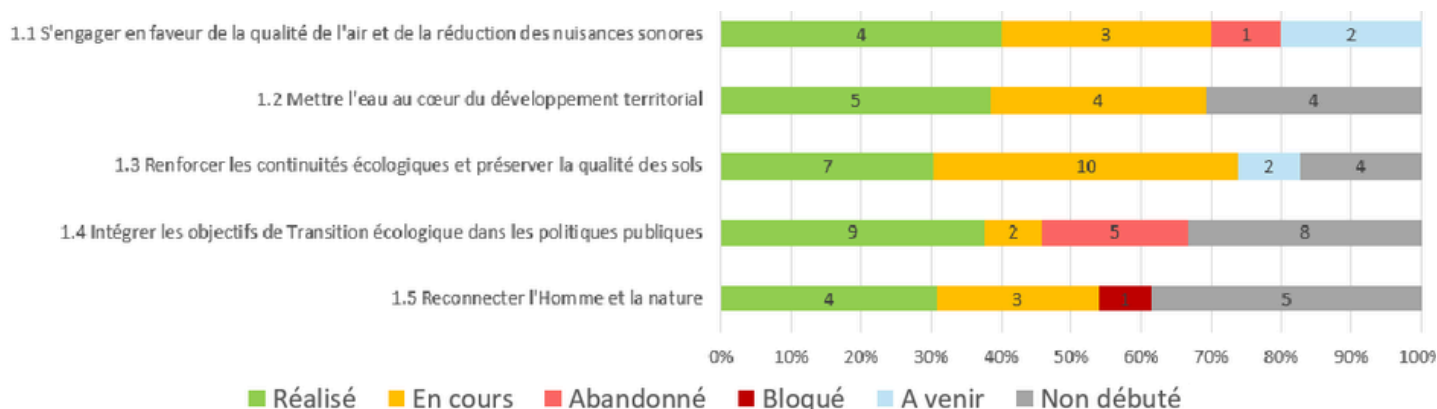
Le territoire compte 240 ha d'espaces dits « agricoles, forestiers ou naturels » dont la Marne^[2] et 84% de la population réside à moins de 500m d'un espace vert^[3].

De nombreux espaces naturels sont à mieux connecter : Bois de Vincennes, grands parcs à Champigny-sur-Marne (Parc du Tremblay, Parc départemental du Plateau) et à Fontenay-sous-Bois (Parc des Carrières), îles de la Marne (ZNIEFF - îles de la Marne dans la boucle de Saint-Maur-des-Fossés), et les trames vertes et bleues autour de la Marne et de la Seine.

La trajectoire de réchauffement d'adaptation au changement climatique appliquée à PEMB indique une augmentation de nuits chaudes (>25°C), multipliée par 2.

1. Rapport Airparif 2019 2. IPR - 2021 3. Apur - 2021

Avancement des actions et projets pour chaque objectif opérationnel de l'axe



Exemples de quelques projets réalisés :

Réalisation de cartographies (thermographie hivernale aérienne et terrestre, perméabilité des sols, zones calmes - air/bruit, pollution lumineuse et îlots de chaleur urbain), création de zones de baignades, réalisation d'un schéma directeur d'assainissement territorial, réalisation de plusieurs guides pour la population (jardinage écologique et accueil de la faune en ville), stratégie sols, programme TEN, initiation à la systémique territoriale, protéger et favoriser la biodiversité dans les projets d'aménagements et d'urbanisme (continuité écologique, pleine terre, pollution lumineuse, favoriser les essences locales...).

Conclusion

L'axe 1 est un des volets le plus avancé du PCAET avec plus de 60% des actions engagées.

Le travail préparatoire à la mise en place d'un plan air a été réalisé (partenariats et diagnostics initiaux), le plan d'action en faveur de la réduction des nuisances anthropiques le long des berges de la Marne a été défini et doit être réalisé sur sept ans.

Dans le cadre de la démarche « Territoire Engagé pour la Nature » de l'Office Français de la Biodiversité, le territoire a initié de nombreux projets. Des actions, en faveur de la réduction de la surchauffe urbaine, de la gestion alternative des eaux pluviales et des continuités écologiques, sont en cours et se traduiront par une OAP sectorielle généralisable à l'ensemble des communes. Ont été abandonnés le projet de gestion, valorisation des matériaux de déconstruction dans les projets d'aménagement (trop peu de projets d'aménagements étant d'intérêt territorial), l'adhésion au Club Décibel Villes (car maintien de l'adhésion au CidB) ainsi que la mobilisation des ressources immobilières inexploitées. Les permis de végétaliser ont été expérimentés par plusieurs communes et le guide de jardinage incite à la désimperméabilisation dans les espaces privés. La question de la rédaction d'un permis intercommunal de végétalisation et de désimperméabilisation est bloquée mais reste ouverte.

AXE 1 : Adaptation au changement climatique

Fiche action 1.2.1 : Se réappropriier la Marne, les cours d'eau et les sources

SITE DE BAINNADE - À LA PLAGE

Piloté par : Direction Eau & Assainissement, de l'Écologie Urbaine et des Grands Travaux; DSITN; Direction de l'Environnement et Transition Écologique

Autres partenaires : KEYROS  KUMULUS 

Le projet (dès juin 2025)

Paris Est Marne & Bois mène un projet ambitieux de sites de baignade au bord de la Marne sur les communes de Joinville-le-Pont et Maisons-Alfort. Une nouvelle zone, aménagée en accord avec les spécificités de chaque ville, offre aux habitants un espace dédié à la baignade. Ce projet vise à allier préservation écologique et accessibilité pour tous. Chaque site comprend deux bassins (enfant et adulte), des installations variées ainsi qu'un cadre verdoyant et soigné pour une expérience des plus agréables.

L'objectif est que les habitants du Territoire puissent se réappropriier la Marne et lui redonner vie. Dans une démarche ambitieuse de reconquête de la rivière et d'innovation environnementale, Paris Est Marne & Bois pilote le projet "Marne & Bois WATER SECURE", une initiative unique en Île-de-France pour offrir des sites de baignade publics, naturels et sécurisés dans la Marne, avec une attention particulière portée à la qualité de l'eau et à la sécurité sanitaire. WaterSecure est une solution technologique innovante qui répond à deux enjeux majeurs : garantir la qualité de l'eau pour la baignade en milieu urbain et anticiper les risques d'inondation.



Le projet WaterSecure Swim & Flood a remporté la médaille d'argent dans la catégorie Tech-InnovaCity au Seoul Smart City Prize 2025.

Les premiers résultats Baignabilité de la Marne

Taux d'ouverture des sites de baignade à 65% et 67% sur la période 28 juin – 14 septembre 2025.

Perspectives

Pérennisation du dispositif et déploiement d'autres sites de baignade sur le Territoire.

PROJET EN COURS

AXE 1 : Adaptation au changement climatique

Fiche action : 1.4.2 Intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement

Démarche systématique d'adaptation au changement climatique fondée sur la nature

Piloté par : Direction de l'environnement et de la Transition Écologique

Services mobilisés : Eau&Assainissement et Écologie Urbain; Urbanisme; Cohésion sociale; DSITN

Autres partenaires :



Le projet (dès 2020)

Ce projet englobe un ensemble d'actions dans une démarche commune : la mise en œuvre d'une démarche d'adaptation fondée sur la nature et notamment sur la restauration et la valorisation des fonctionnalités écologiques des sols.

Les objectifs sont multiples :

- Mettre en place une démarche systémique pour lutter contre les impacts du changement climatique.
- Mobiliser sur les enjeux de solutions fondées sur la nature (SFN) et sur les objectifs d'adaptation / mieux-être.
- Agir en faveur d'un socio-écosystème résilient : favoriser la perméabilité écologique du territoire.
- Disposer d'indicateurs de suivi de l'évolution du système urbain soumis au changement climatique.
- Aménagement de ruelles en faveur des continuités écologiques et contre la surchauffe urbaine.
- Cartographie d'un réseau intercommunal de zones de ressourcement et de biodiversité, cartographie de la perméabilité des sols.
- Guides d'accompagnement à une meilleure acceptabilité de la nature en ville.



Depuis 2020, le territoire de PEMB est labellisé Territoire Engagé pour la Nature (TEN) par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Le territoire est mis en avant pour ses actions exemplaires en 2025.

Quelques exemples d'actions concrètes :

Les premiers résultats

Taux d'ouverture des sites de baignade à 65% et 67% sur la période 28 juin -14 septembre 2025.

- L'engagement 2020-2023 a été validé par l'ARB (objectifs atteints = 100 %).
- L'engagement 2024-2027 porte sur 3 projets (trajectoires de renaturation respectueuses du vivant, restauration des fonctionnalités écologiques liées aux milieux aquatiques gérés par PEMB, guide de l'accueil de l'animal sauvage, commensal et domestique en zone urbaine dense - réalisé), et une liste d'actions à réaliser sur la période 2024-2027 dont la création d'un réseau intercommunal de zones de biodiversité et de ressourcement, la mise en œuvre du plan d'actions de réduction des nuisances le long de la Marne et l'animation des guides.
- Le projet « trajectoires » est en cours (thèse), achèvement prévu en octobre 2026.

Perspectives

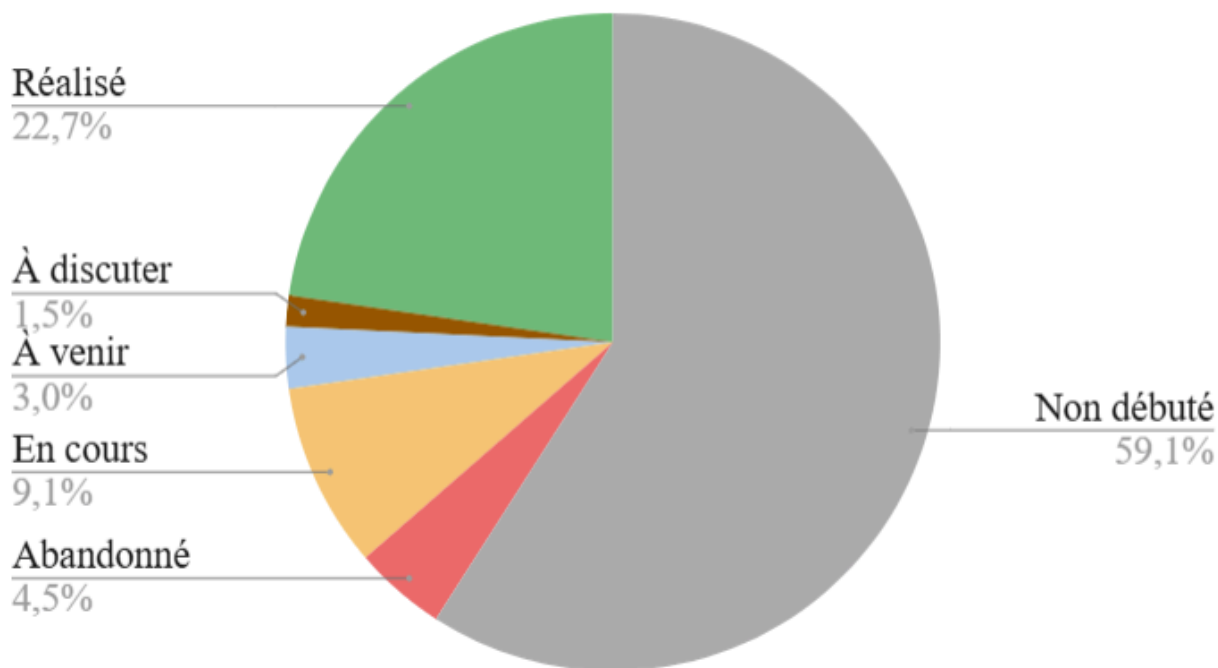
Réalisation d'un plan d'action pour la réduction des nuisances d'origine anthropique le long de la Marne.

Mise en place d'une cellule « SOLS » pluridisciplinaire, rédaction d'une OAP sectorielle sur la base des recommandations issues du travail avec Atelier Géminé/Bassinnet Turquin Paysage



AXE 2 : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EN FAVORISANT LES MOBILITÉS DURABLES

Avancement général de l'axe 2



ODD concernés



Partenaires principaux



Directions associées

- Environnement et Transition Écologique
- Systèmes d'Information et de la Transition Numérique
- Urbanisme
- Aménagement
- Cohésion sociale
- Eau & de l'Assainissement, de l'Ecologie Urbaine et des Grands Travaux
- Développement Économique et de l'Emploi
- Communication

Enjeux liés à l'axe

1. Développer des services innovants pour favoriser la mutualisation des déplacements et des véhicules
2. Faciliter l'accès aux véhicules propres et développer leur utilisation
3. Favoriser les déplacements à pied et à vélo
4. Améliorer l'articulation entre les différents modes de transport
5. Intégrer la Marne à l'intermodalité sur le territoire
6. Accompagner les acteurs économiques vers une logistique urbaine plus durable
7. Mettre en place une cellule mobilité sur le territoire
8. Réaliser un Plan local de déplacements
9. Favoriser activement la requalification de l'A4

Éléments de contexte

Sur le territoire, les déplacements domicile-travail s'effectuent majoritairement en transport en commun (51,5%), devant la voiture, le camion ou le fourgon (30,8%)^[4].

Ces véhicules individuels représentent néanmoins un enjeu environnemental majeur : ils constituent le 2^e poste de consommation énergétique (18%) et la 2^e source d'émissions de gaz à effet de serre (29%) du territoire. Ils sont par ailleurs responsables de la majorité des émissions d'oxydes d'azote (61%) et contribuent de manière significative aux émissions de particules fines PM2,5 (13%)^[5].

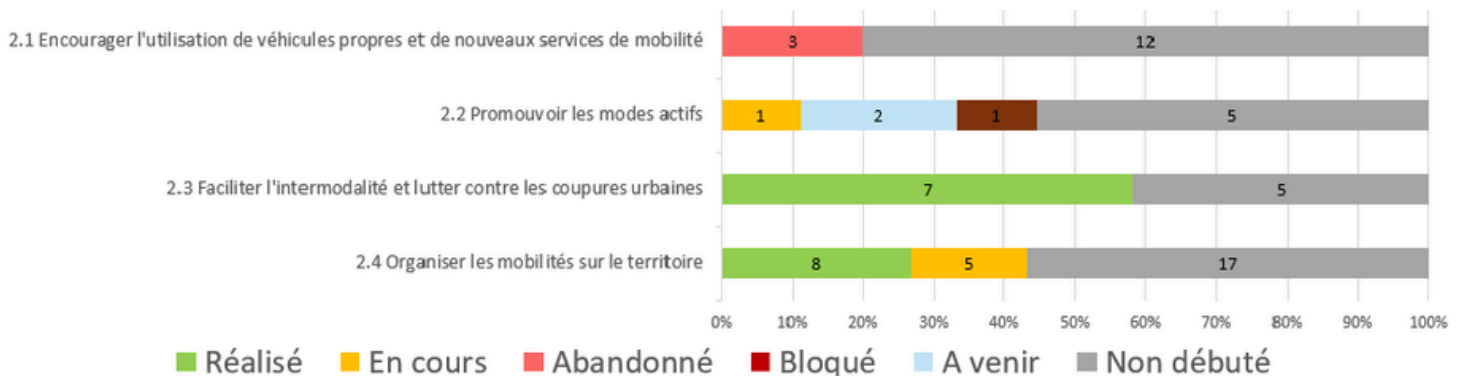
Ce bilan est d'autant plus notable que chaque véhicule particulier ne transporte en moyenne que 1,43 personne sur les courtes distances, soulignant un faible taux d'occupation^[6].

4. INSEE 2022

5. Airparif 2022

6. SDES 2019

Avancement des actions et projets pour chaque objectif opérationnel de l'axe



Exemples de quelques projets réalisés :

Mise en place de « Marne & Bois Bateau Bus », initiation du projet Colis Activ sur la logistique urbaine, participation à la consultation sur le devenir des autoroutes du Grand Paris.

Conclusion

Les actions de l'axe 2 se sont principalement articulées autour de deux sujets opérationnels : la Marne navigable et la cyclo-logistique. Cependant, 60% des actions restent encore à engager, et la planification gagnerait à être renforcée et élargie. Plusieurs chantiers demeurent à investir : le développement de services innovants tels que la mutualisation des déplacements, la mise en place d'aménagements favorisant les mobilités douces et l'intermodalité, ainsi qu'un travail approfondi sur les aides à la mobilité. Dans le même sens, l'élaboration d'un plan local de déplacements et la création d'une cellule mobilité à l'échelle du territoire restent encore à construire.

Il est à noter que de nombreuses communes se sont emparées du sujet notamment à travers des plans vélos locaux ou la contribution aux grands aménagements d'infrastructures structurantes tels que la ligne 15 du Grand Paris Express (Val de Fontenay, Nogent – Le Perreux, Champigny Centre, Saint Maur - Créteil) ou plus indirectement les lignes 16 et 11 du métro ou le prolongement de la ligne 1 du tram jusqu'à Val de Fontenay.

PROJET EN COURS

AXE 2 : Mobilités

Fiche action 2.4.1 : Accompagner les acteurs économiques vers une logistique urbaine plus durable

ColisActiv'



Piloté par : Pôle Développement Durable, Innovation & Coopérations internationales au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Écologique

Autres partenaires :



Le projet (dès 2020 - fin prévue en 2025)

La société Sofub' a mis au point le programme « ColisActiv' » visant à financer un dispositif de livraison de colis décarbonée au dernier kilomètre. Il consiste à verser une prime provisoire et dégressive aux entreprises de livraison du dernier kilomètre pour chaque colis livré par mode actif. Ce dispositif aspire également à augmenter le volume de colis transportés et la densité des tournées de livraison afin d'accroître la compétitivité et l'attractivité de la livraison active de colis.

Les enjeux de ce dispositif sont multiples, notamment à l'échelle des communes :

- Soutenir l'économie locale et mettre le focus sur les commerçants locaux.
- Remplacer les véhicules de livraison thermiques par des vélos permettrait de désengorger le trafic routier et notamment les cœurs de ville.
- La limitation des véhicules permettrait également de lutter contre les polluants générés par le trafic routier, d'améliorer la qualité de l'air et ainsi œuvrer pour le bien-être et la santé des habitants.



Paris Est Marne & Bois est le premier territoire d'Île-de-France à avoir mis en place ce dispositif.

Les premiers résultats

Nombre de colis livrés : 375 000
Nombre de kilomètres à vélo : 326 000
Subventions versées : + 180 000€
Nombre d'opérateurs principaux actifs : 4
(+La Poste)

Équivalent kilomètres Véhicule utilitaire léger (VUL) évités : 855 000 km
Évolution du nombre d'opérateurs cyclo sur le territoire : 9 donneurs d'ordres soutenus
Nombre de communes actives : 6

Perspectives

L'avenir du dispositif est en question puisque les financements arrivent à échéance à la fin de l'année 2025. Une réflexion doit être menée de concert avec les communes afin de déterminer si elles souhaitent prolonger leur soutien financier à cette activité. Toutefois, la fin de ces aides pourrait entraîner le ralentissement voire l'arrêt d'une dynamique et d'une activité devenues très positives et prometteuses.

AXE 2 : Mobilités

Fiche action 2.3.2 Intégrer la Marne à l'intermodalité sur le territoire

Marne Bois Bateau-Bus

Piloté par : Pôle Développement Durable et Innovation et Coopérations internationales au sein de la direction de l'Environnement et de la Transition Écologique

Autres partenaires :



Le projet (dès juin 2024)

Le projet Marne Bois Bateau-Bus vise à développer un service de navettes fluviales régulières sur la Marne, en complément des transports publics existants.

Il répond à trois enjeux majeurs de Paris Est Marne & Bois :

- Offrir une alternative durable aux déplacements domicile-travail et loisirs, faciliter l'accès aux gares RER et renforcer l'intermodalité.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air, fortement dégradée par les axes routiers structurants (A4, A86, périphérique).
- Valoriser le fleuve comme ressource naturelle, touristique et écologique, tout en sensibilisant les habitants à sa préservation.



Une première expérimentation gratuite, du 30 juin au 17 novembre 2024, a démontré l'intérêt du service. En 2025, la deuxième phase a accueilli plus de 12 900 passagers entre juin et août (contre 12 808 passagers en 2024) malgré l'instauration d'un tarif (2 €) et l'intégration des titres Île-de-France Mobilités. Les ajustements opérés ont permis d'optimiser les lignes et de maintenir une forte fréquentation. Un premier bilan montre qu'environ 75 % des trajets sont réalisés avec un titre IDFM.

A l'occasion des jeux olympiques de Paris 2024, Marne Bois Bateau-bus a accueilli la flamme à bord du bateau Otter.

Les premiers résultats : Baignabilité de la Marne

Expérimentation 2024 : **155 passagers par jour en moyenne** (total : 20 262 en 4 mois)

Expérimentation 2025 : **175 passagers par jour en moyenne** (total : 23 864 en 4 mois) soit +17.8% par rapport à 2024 malgré la fin de la gratuité

Perspectives

Prolongation de la délégation de compétences avec IDFM en 2026. Acquisition de navettes fluviales électriques. Pérennisation du service sur toute l'année.

PROJET EN COURS

AXE 2 : Mobilités

Fiche action 2.2.1 Favoriser les déplacements à pied et à vélo

Développement de l'offre d'itinéraires et balades, à pied et à vélo, invitant à une découverte patrimoniale du Territoire

Piloté par : Direction du Tourisme / Office de Tourisme territorial

Service mobilisé : DSITN

Autres prestataires et partenaires : Musée intercommunal de Nogent-sur-Marne et 

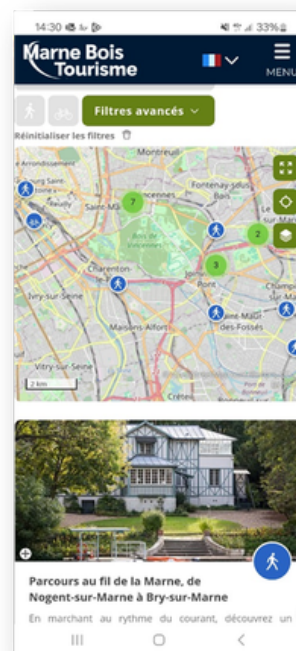
Le projet (dès juillet 2024)

Parallèlement à son offre de visites guidées par des experts (guide- conférenciers, paysagistes, ...), l'office de tourisme crée des itinéraires et parcours de balades à pied et à vélo invitant à la découverte en autonomie du Territoire et de son patrimoine. Les habitants et visiteurs du Territoire accèdent aux suggestions d'itinéraires avec des points d'intérêt commentés et illustrés à partir :

- du site internet de l'Office de tourisme via leur smartphone ou leur ordinateur,
- du site internet www.cirkwi.com,
- de l'application mobiles Cirkwi,
- et à l'accueil de l'Office de tourisme, où une impression du parcours est réalisée à la demande.

Les visiteurs peuvent consulter l'itinéraire en ligne ou télécharger le parcours (traces GPX ou impression PDF).

Le territoire paye une licence annuelle à la solution SAAS CIRKWI pour permettre la gestion et la diffusion en ligne des itinéraires.



Plus de 1000 consultations du parcours "Du Château à l'entrée de la coulée verte René-Dumont" en 10 mois, témoignent de l'appétence pour circuler à pied entre le Territoire et la capitale.

Les premiers résultats (au 31/10/25)

Nombre de parcours proposés : 13

Nombre de consultations des circuits : 5478

Nombre de téléchargements de traces GPX : 163

Nombre d'impressions PDF des circuits : 492

Nombre d'affichages des circuits dans les résultats de recherche : 120 534

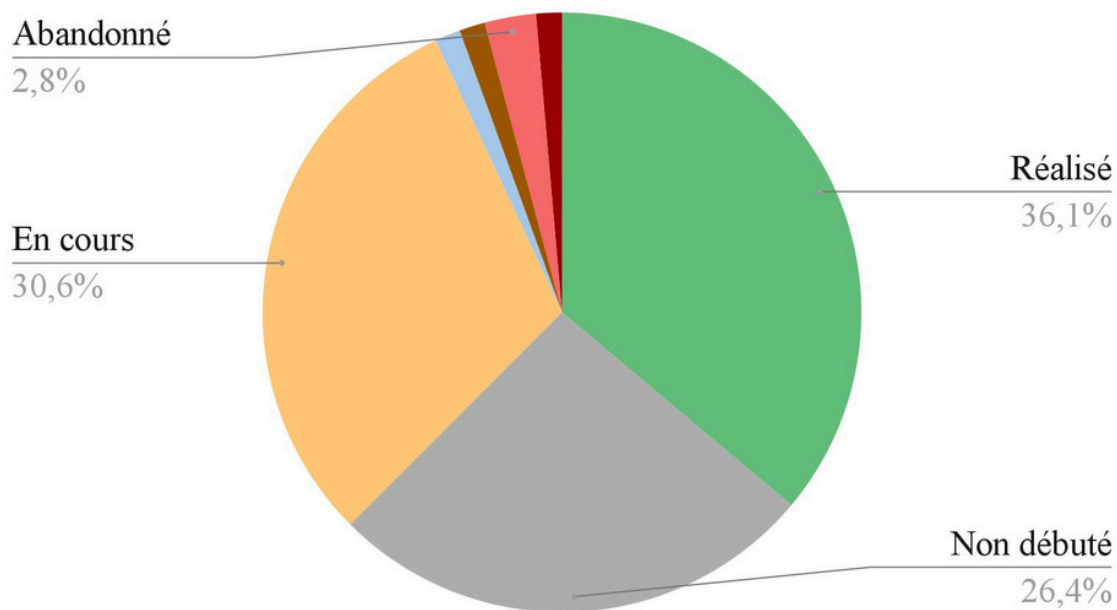
Perspectives

Poursuite de la création de nouveaux itinéraires avec commentaires écrits et illustrations iconographiques de points d'intérêt patrimoniaux et naturels.



AXE 3 : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN RÉDUISANT LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE ET EN FAVORISANT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Avancement général de l'axe 3



ODD concernés



Partenaires principaux



Directions associées

- Environnement et Transition Écologique
- Systèmes d'Information et de la Transition Numérique
- Urbanisme
- Aménagement
- Cohésion sociale
- Eau & de l'Assainissement, de l'Écologie Urbaine et des Grands Travaux
- Développement Économique et de l'Emploi
- Finances et de la Performance

Enjeux liés à l'axe

1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments et inciter au passage à l'acte
2. Renforcer le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique
3. Réaliser les études nécessaires au développement de réseaux de chaleur
4. Etudier la faisabilité de la méthanisation sur le territoire
5. Inciter les acteurs du territoire à développer la production locale d'énergie
6. Inciter les habitants et les acteurs du territoire à réduire leurs déchets
7. Faciliter le tri sélectif et valoriser les biodéchets
8. Soutenir les initiatives d'économie circulaire sur le territoire
9. Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets

Éléments de contexte

Le parc résidentiel est composé à 61% de copropriétés, 21 % de maisons individuelles et 18% de logements sociaux^[7]. Il représente 38% des émissions de GES et 44% des consommations d'énergie finale du territoire^[8] dont 62% pour le chauffage^[9]. 75% des émissions de particules fines - PM2,5 (principalement chauffage au bois) proviennent de ce secteur.^[10]

Est considéré en précarité énergétique tout ménage consacrant plus de 10 % de ses revenus à ses dépenses d'énergie pour son habitat.

Malgré la présence de trois réseaux de chaleur sur le territoire (Maisons-Alfort, Fontenay sous-Bois et Champigny sur-Marne)^[11], la production locale d'énergies renouvelables reste limitée : elle ne couvre qu'environ 8,7 % de la consommation énergétique du territoire, dont 8 % via ces réseaux de chaleur.

En 2024, 25% des déchets produits sont recyclés (verre, emballages plastiques et aluminium, papiers et cartons) ou valorisés (déchets verts)^[12]. Globalement, 1/3 des déchets de nos poubelles sont alimentaires et peuvent être valorisés (méthanisation).

7. Fichiers fonciers MAJIC enrichis par le CEREMA - 2023

8. Rose 2022

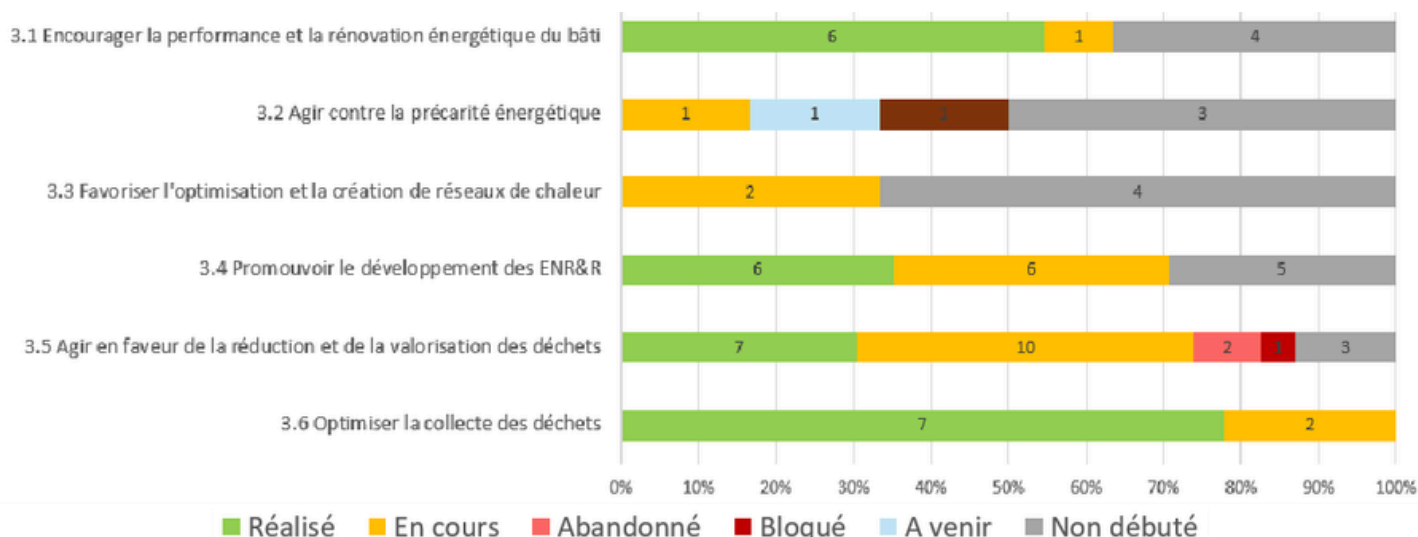
9. Batistato

10. Airparif 2022

11. Rose 2022

12. RPQS Déchets 2024

Avancement des actions et projets pour chaque objectif opérationnel de l'axe



Exemples de quelques projets réalisés :

Sur le volet rénovation et précarité énergétique, un Service Public de la Rénovation de l'Habitat « France Renov' » a été mis en place, accompagné de la formation d'un réseau de professionnels chargés de repérer les ménages en situation de précarité énergétique.

En matière d'énergies renouvelables, des actions ont été menées pour encourager les communes à développer des productions locales : identification de zones d'accélération des énergies renouvelables, études de potentiel solaire, développement de réseaux de chaleur et de la méthanisation.

Concernant la réduction des déchets, un Plan local de prévention ambitieux a été déployé, comprenant des campagnes de sensibilisation du grand public, la distribution de guides et de matériel de compostage, la collecte et le tri des biodéchets dans les écoles, l'optimisation des points d'apport volontaire grâce à un système de mesure, ainsi que le renouvellement du parc de véhicules de collecte au profit de modèles moins polluants. Un dispositif « Familles Zéro Déchet » a également été instauré sur le territoire. La Plateforme Marne et Bois Troc, expérience d'économie circulaire initiée puis abandonnée, témoigne quant à elle des tâtonnements inhérents à toute démarche d'innovation territoriale.

Conclusion

Pour l'axe 3, deux tiers des actions sont engagés avec la mise en place d'un service de proximité sur la rénovation du bâtiment ou la gestion des déchets et un accompagnement des collectivités sur le développement des EnR. Le quart des actions non débutées concerne principalement des sujets pour aller plus loin sur chacun des objectifs : renforcement du lien avec les bailleurs sociaux (travaux, précarité énergétique), renforcement des démarches pour les réseaux de chaleur, ou l'économie circulaire dans le BTP par exemple.

L'action zéro mégot a été initiée par le Territoire puis reprise en totalité par les communes. Quant à la mise en place d'un programme de soutien et mise en réseau des recycleries, l'action est bloquée par manque de financement.

PROJET EN COURS

AXE 3 : Energie et économie circulaire

Fiche action 3.1.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments et inciter au passage à l'acte

Service Public de la Rénovation de l'Habitat

Piloté par : Service de l'habitat et du logement au sein de la Direction de la cohésion sociale

Autres partenaires : les Villes du territoire +



Le projet (dès 2025)

Paris Est Marne & Bois pilote et finance le dispositif qui s'adresse à l'ensemble des propriétaires résidant sur son territoire et se traduit par :

- La mise en place d'un parcours usagers pour les informer, les conseiller et sécuriser les propriétaires dans la conduite de leurs projets de rénovation d'un point de vue technique, réglementaire et financier. L'espace conseil France Renov' aide à qualifier les demandes, apporte de l'information, conseille sur le parcours de rénovation globale et appuie à la contractualisation pour engager les études préliminaires.
- Des réunions France Renov' sont organisées directement dans les communes à destination des particuliers, avec à disposition pour les Villes un kit de communication.
- Des interventions thématiques sont proposées à destination des administrés pour chacune des Villes du territoire (ex: contrainte architecturale, chauffage au fioul ou baffleurs).
- Un travail d'identification et de qualification des professionnels de la filière pour faciliter l'accès à l'offre pour les propriétaires de PEMB



**Le projet est financé à 42% par PEMB, à 50% par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et à 8% par la Métropole du Grand Paris (MGP).
Le coût estimé du dispositif est de 2 580 000 euros (2025-2029)**

Les premiers résultats

1200 actes de conseils;

600 copropriétés dont **160** nouvelles;

200 propriétaires de maison individuelle

TOP 3 des sollicitations: Champigny-sur- Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des Fossés.

Un groupe de travail mensuel a été constitué avec l'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et le Conseil d'Architecture et de l'Environnement afin d'identifier des solutions de rénovation adaptées aux logements les plus complexes.

Perspectives

Préparation de l'année 2026 en termes de priorisation des cibles, des zones d'intervention et de la programmation dans les Villes. Travail sur l'adaptation et l'indécence dans les logements. Travail sur la communication dans les Villes et la valorisation des projets de rénovation. Dynamiser et favoriser l'émergence d'une offre professionnelle pour accompagner les habitants de PEMB dans leur projet. Générer des synergies avec les autres actions menées par PEMB : thermographie aérienne, cadastre solaire, SLIME, permis de louer, îlots de chaleur urbain.

PROJET EN COURS

AXE 3 : Energie et économie circulaire

3.5.2 Faciliter le tri sélectif et valoriser les biodéchets

5.2.2 Développer des projets pédagogiques avec les milieux scolaires et périscolaires

Déploiement du tri à la source des biodéchets & sensibilisation à l'anti-gaspillage alimentaire

Piloté par : Pôle Prévention, gestion et valorisation des déchets au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Écologique

Autres partenaires :



Le projet (dès 2017)

La loi AGECE de 2020 impose aux collectivités de mettre en place pour l'ensemble de leurs habitants des solutions de tri à la source des biodéchets, une obligation entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Paris Est Marne & Bois avait déjà initié dès 2017 le tri des déchets alimentaires dans les cantines scolaires. Sont venus s'ajouter progressivement les commerçants des marchés alimentaires.

En 2022, le scénario de déploiement du tri à la source des biodéchets a été adopté en Conseil de Territoire comme suit :

- Prioriser la pratique du compostage de proximité (notamment en habitat individuel avec jardin, mais aussi sur certaines copropriétés disposant de référents de sites) ;
- Installer des bornes d'apport volontaire progressivement déployées auprès des marchés alimentaires, près des établissements scolaires, et au pied de certains grands ensembles.



La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe fort sur lequel travaille l'intercommunalité. En 2022, un dispositif innovant de collecte par vélo cargo et de redistribution des invendus produits sur les marchés forains, auprès d'associations locales de lutte contre la précarité alimentaire a été expérimenté sur la ville de Champigny-sur-Marne. Fort de son succès, il a été proposé en 2025 à toutes les communes du Territoire de le déployer sur leurs marchés.

À partir de 2025, des dispositifs d'accompagnement ont été déployés dans les restaurants scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les premiers résultats

- 185 Points d'Apport Volontaires déployés
- 1 400 tonnes de déchets alimentaires collectées en 2024, sur plus de 370 sites
- Plus de 13 000 composteurs et 33 000 bioseaux distribués
- 8 marchés alimentaires intégrés dans la démarche anti-gaspillage
- 11 cantines scolaires accompagnées dans une démarche anti-gaspillage alimentaire

Perspectives

- Déployer des Points d'Apport Volontaire dans les zones blanches en habitat collectif
- Inaugurer de nouveaux sites vitrine de compostage partagé
- Travailler sur une gestion circulaire des résidus végétaux sur le Territoire
- Accentuer les dispositifs anti-gaspillage alimentaire mis en œuvre sur les marchés forains et dans les cantines scolaires



PROJET RÉALISÉ

AXE 3 : Energie et économie circulaire

3.5.1 Inciter les habitants et les acteurs du territoire à réduire leurs déchets

5.1.1 Accompagner les populations dans la transition écologique (famille zéro déchets)

Adoption du PLPDMA 2024-2029 et refonte des dispositifs de sensibilisation des publics

Piloté par : Pôle Prévention, gestion et valorisation des déchets au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Écologique

Autres partenaires : Référénts techniques des 13 communes de PEMB +



Le projet :

Obligation réglementaire formulée dans l'article L.541-15-1 du code de l'environnement, les collectivités territoriales à compétence gestion des déchets sont dans l'obligation d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés. Une C.C.E.S. a été constituée et 3 groupes de travail multi-acteurs dédiés à la co-construction du plan d'action pluriannuel ont été organisés, aboutissant à une adoption du PLPDMA au Conseil de Territoire du 8 juillet 2024.

Ce PLPDMA 2024-2029 décline les objectifs réglementaires nationaux en termes de réduction de déchets, avec l'ambition de diminuer la production de déchets par habitant de -0.75% par an, sur la durée du programme, et ainsi atteindre le seuil de 347 kg/hab./an de DMA, contre 375 kg/hab./an en 2023.

Ce programme d'actions pluriannuel est décliné en 6 axes :

- Eco-exemplarité de PEMB et de ses communes
- Sensibilisation du grand public à la prévention et au tri des déchets
- Accompagnement spécifique pour l'habitat collectif
- Tri et valorisation des biodéchets
- Promotion du réemploi, du don et de la réparation
- Accompagnement des commerçants à la réduction des déchets

Les premiers résultats

Refonte des dispositifs de sensibilisation grand public proposés par l'intercommunalité, à savoir :

- Défis familles en transition écologique (3 éditions)
- Ecoles Zéro Déchet (6 établissements)
- Anti-gaspillage alimentaire dans les cantines scolaire (11 établissements)
- Immeubles Zéro Déchet et opérations ciblées au porte-à-porte (7 résidences)

Etude de gisement de broyat à l'échelle intercommunale dans le but d'initier une gestion circulaire des végétaux

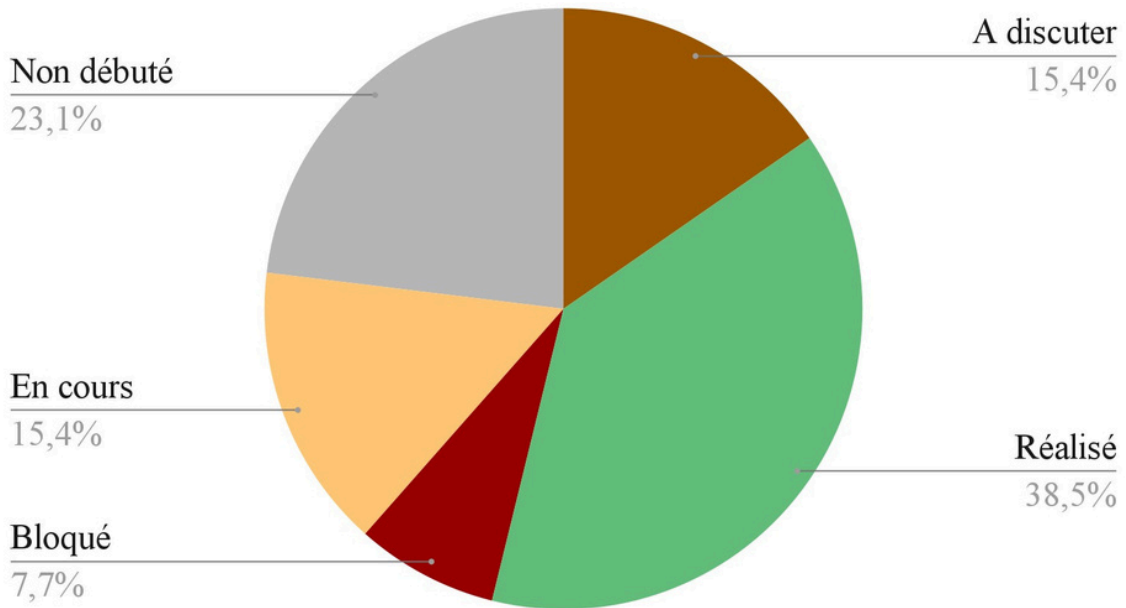
Perspectives

- Travailler sur la filière des TLC, en partenariat avec l'éco-organisme Refashion
- Inauguration d'une seconde ressourcerie intercommunale et l'instauration de collectes préservantes en fin de brocantes pour réemploi



AXE 4 : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN FAVORISANT L'INNOVATION ET EN FÉDÉRANT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Avancement général de l'axe 4



ODD concernés



Partenaires principaux



Directions associées

- Environnement et Transition Écologique
- Communication
- Urbanisme
- Aménagement
- Développement Économique et de l'Emploi
- Finance et de la Performance

Enjeux liés à l'axe

1. Mobiliser et animer un réseau de la Transition Écologique
2. Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de démarches écoresponsables
3. Développer l'innovation et l'expérimentation au service de la Transition Écologique sur le Territoire

Éléments de contexte

Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comptait en 2018 11 234 emplois et 14321 en 2021 soit 8,7% de l'emploi total du territoire. Ces structures sont à plus de 90 % associatives^[13].

L'activité tertiaire représente 28% des consommations d'énergie du territoire pour 20% d'émission des GES. L'industrie elle représente 9% des consommations d'énergie pour 11% des émissions de GES^[14].

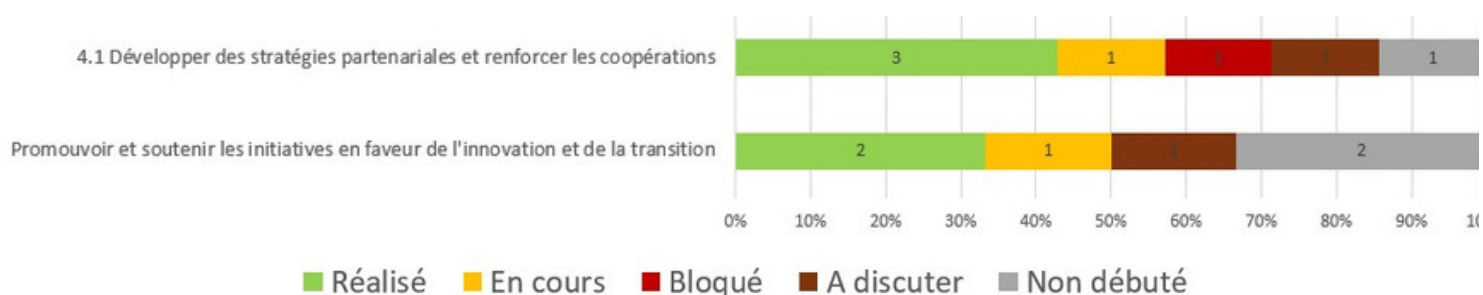
En termes de qualité de l'air : le tertiaire est le 2ème émetteur en dioxyde de soufre (20%) et l'industrie est le 2ème contributeur d'émission de composés organiques^[15].

13. Insee Flores

14. Rose 2022

15. Airparif 2022

Avancement des actions et projets pour chaque objectif opérationnel de l'axe



Exemples de quelques projets réalisés :

Mise en place et animation d'un réseau local d'acteurs de l'ESS et de la transition écologique : Vitawin, inciter et valoriser les entreprises dans une démarche RSE (événement, formation guide, communication, rencontres, concours), création d'une pépinière d'entreprise à Saint Mandé « Living Lab Green Tech » et d'un pôle espace de coworking à Saint Maur, expérimenter et soutenir des initiatives innovantes (Projet Amélia, Waterconnect, Solar Map).

Conclusion

Pour cet axe, la structuration d'un réseau et d'un mode opératoire pour le développement d'actions innovantes est en place. Les actions qui sont "à discuter" sont des actions dont les modalités d'application ne sont pas encore arrêtées. Elles concernent la mise en valeur d'actions portant sur des engagements de développement durable : création d'un label d'entreprises innovantes et durables et à partir des expériences acquises depuis le lancement du PCAET, construire un pôle territorial d'accompagnement des porteurs de projets ESS et développement durable.

L'accompagnement des TPE-PME par de grandes entreprises n'a pas pu être mis en place étant donné les difficultés de contacts.

AXE 4 : Mobilisation des acteurs et innovation

Fiche action 4.2.1 Développer l'innovation et l'expérimentation au service de la TE sur le Territoire

AMELIA

Piloté par : Pôle Développement Durable, Innovation & Coopérations internationales au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Écologique

Services mobilisés : DSITN, Aménagement, Urbanisme et 4 villes pilotes

Autres partenaires :  WaltR®  BRUITPARIF  Université Gustave Eiffel  IFP Energies nouvelles

Le projet (dès juillet 2025)

Le projet AMELIA (cArtographie des Mobilités et de l'Environnement pour la pLanification territorIAle) vise à équiper les collectivités d'un outil de cartographie dynamique, prédictive et à haute résolution des pollutions liées à la mobilité : pollution de l'air, nuisances sonores et flux de circulation. Cet outil permet à la fois d'identifier l'origine des pollutions, d'assurer des résultats objectifs permettant une communication fiable, d'évaluer les impacts des projets urbains et de valoriser la capacité des villes à se saisir d'outils pertinents.

Grâce à l'intelligence artificielle frugale, AMELIA permet de mutualiser des données de qualités et d'en agréger d'autres. Ce projet est une opportunité pour réfléchir aux usages et impacts de l'IA et de permettre la définition des contours d'une stratégie IA territoriale souveraine et éthique. L'approche menée avec les villes pilotes s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique Territoire Durable Innovant (TDI) de PEMB, qui repose sur la réalisation de projets locaux et internationaux selon une démarche de co-construction avec les acteurs de l'écosystème.



Pensé pour répondre aux besoins concrets du terrain, AMELIA s'appuie sur un consortium d'acteurs : WaltR, l'Université Gustave Eiffel, BruitParif, IFP Énergies nouvelles, et Paris Est Marne & Bois en tant que territoire démonstrateur et de villes pilotes engagées volontairement à leurs côtés. En signant la charte d'engagement, ces villes participent activement aux tests d'usage, favorisent le partage des besoins et la mutualisation des données et études existantes et contribuent ainsi au développement d'une IA frugale.

- D'un montant total de 2,8 millions d'euros sur 36 mois (2025-2028), le projet bénéficie d'un financement de la Caisse des dépôts de 1 568 364 € dans le cadre du programme France 2030. La part de Paris Est Marne & Bois, dans ce projet, s'élève à 275 000 €, dont 137 500 € pris en charge par la Caisse des dépôts.
- 3 juillet 2025 : Conférence de Presse avec signature des conventions de partenariat et Charte d'engagement des villes pilote (photo ci-jointe)
- 25 septembre 2025 : 1ère réunion villes pilotes et experts du consortium : définition des besoins et enjeux des villes pilotes et en matière de données.

Le projet venant tout juste de débuter, aucun indicateur de suivi n'a encore pu être établi.

PROJET EN COURS

AXE 4 : Mobilisation des acteurs et innovation

Fiche action 4.2.1 Développer l'innovation et l'expérimentation au service de la TE sur le Territoire

SOLAR MAP

Piloté par : Pôle Développement Durable, Innovation & Coopérations internationales au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Écologique

Services mobilisés : DSITN + Ville pilote : Vincennes

Autres partenaires :



Le projet (dès 2025)

Le projet proposé a pour objectif de mettre à disposition des 13 communes du territoire un cadastre solaire nouvelle génération, afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, notamment le solaire photovoltaïque et thermique, avec le développement d'une plateforme web destinée à la population : citoyens et entreprises.

Le groupement CYTHELIA ENERGY et Trace Software International (TSI), experts du solaire depuis plus de 30 ans et leaders des cadastres solaires en France, propose sa solution Archelios MAP.



L'approche menée avec les villes pilote répond à la mise en œuvre de la politique Territoire Durable Innovant de PEMB (TDI) qui a pour principe de mener à bien les projets locaux et internationaux avec une approche de co-construction avec les acteurs de l'écosystème.

Moyens engagés : Marché d'innovation sur 18 mois, de mars 2025 à septembre 2026 avec un cofinancement de la MGP à hauteur de 50% dans le cadre du dispositif Innover Dans la Ville.

- Juin 2025 : projet présenté aux Villes
- Octobre 2025 : lancement de la plateforme privée avec formation des agents des villes
- Novembre 2025 : lancement de la plateforme publique avec webinaire pour les entreprises

Le projet venant tout juste de débuter, aucun indicateur de suivi n'a encore pu être établi.

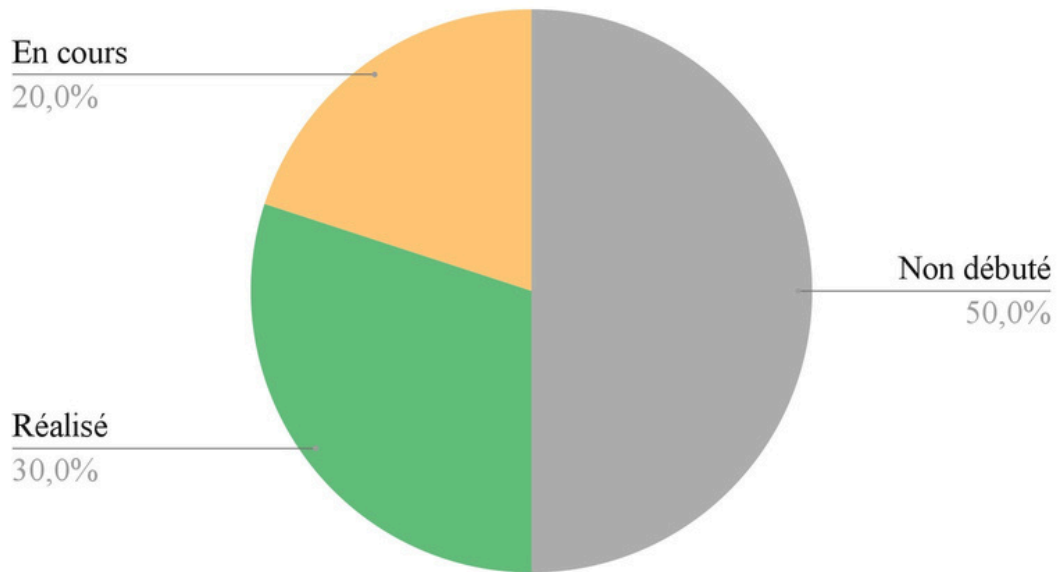
Perspectives

Des innovations sont proposées pour améliorer la performance du cadastre solaire, notamment une connaissance plus précise du potentiel solaire pour le patrimoine public. L'intégration de ces innovations devrait se faire en 2026.



AXE 5 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR L'INFORMATION, LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION

Avancement général de l'axe 5



ODD concernés



Partenaires principaux



Directions associées

- Environnement et Transition Écologique
- Communication
- Urbanisme
- Eau et Assainissement de l'Ecologie Urbaine et des Grands Travaux

Enjeux liés à l'axe

1. Accompagner les populations du territoire dans la transition écologique
2. Sensibiliser les populations aux enjeux socio-économiques et environnementaux liés au changement climatique
3. Développer des projets pédagogiques avec les milieux scolaires et périscolaires

Éléments de contexte

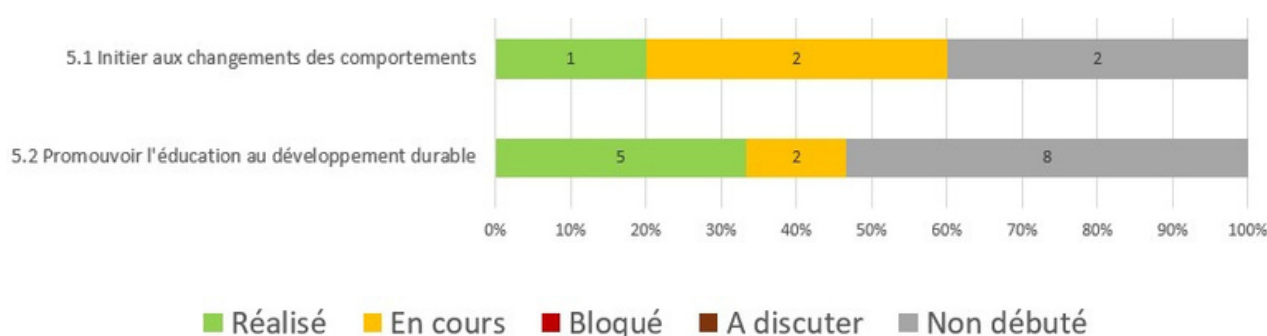
Sur le territoire, en 2020, 21.7% des habitants ont moins de 18 ans^[16].

Pour les établissements scolaires : 30 établissements de 10 villes du territoire sont labellisés E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) ainsi que 3 territoires^[17]

17. Académie de Créteil – juin 2025

16. Data Portraits - APUR

Avancement des actions et projets pour chaque objectif opérationnel de l'axe



Exemples de quelques projets réalisés :

Pour le scolaire et périscolaire : défi Mobilité, défi Marne, visite de l'île des Loups, atelier pain bio, défi « Mission éco-ambassadeur » auprès des éducateurs des accueils de loisirs (formations thématiques et déploiement d'actions éducatives auprès des enfants sur le développement durable))

Conclusion

Les actions de l'axe 5 se sont concentrées sur les milieux scolaires et périscolaires avec des actions à destination de l'ensemble des communes du territoire. Aujourd'hui la moitié des actions sont engagées. Les actions non débutées concernent la biodiversité auprès du grand public (végétalisation, agriculture urbaine, pollinisateurs) et l'apprentissage du vélo.

PROJET RÉALISÉ

AXE 5 : Sensibilisation des populations

Fiche action 5.2.2 Développer des projets pédagogiques avec les milieux scolaires et périscolaires

Mission éco-ambassadeurs

Piloté par : Pôle Développement Durable, Innovation & Coopérations internationales au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Écologique

Autres partenaires :



Le projet (dès 2024)

Le dispositif vise à accompagner les équipes éducatives d'ALSH et de structures de proximité sur les enjeux de la transition énergétique et écologique, afin qu'elles puissent sensibiliser leurs publics, les rendre acteurs et amener des changements de pratiques au sein de leur établissement. Les publics des structures : enfants, adolescents, familles, personnes âgées, collègues, etc. sont les cibles secondaires du dispositif. L'enjeu est également de créer un réseau dynamique d'échanges entre les agents.



De façon générale, le dispositif vise à :

- Sensibiliser les participant.es en apportant un socle de connaissances sur les mécanismes du changement climatique, ses conséquences et en partageant des leviers d'action et solutions à différentes échelles (individuelle et collective).
- Créer un maillage territorial de l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Faire des participant.es des personnes ressources du territoire en matière de transition écologique pour sensibiliser leurs publics.
- Accompagner les projets, favoriser les engagements et initiatives dans les établissements.
- Intégrer le développement durable de manière transversale dans les actions récurrentes des accueils de loisirs et structures de proximité.
- Valoriser les infrastructures du territoire lors des formations ou événements.

Le projet mission éco-ambassadeurs découle d'un précédent dispositif "Le Défi les éco-citoyens" qui s'adressait aux animateurs d'ALSH avec un format et des contenus différents de 2021 à 2024.

Les premiers résultats

L'intercommunalité a entrepris de renouveler ses actions de sensibilisation à destination du grand public, notamment :

- Nombre de villes impliquées : **7**
- Nombre de structure participantes : **16**
- Nombres d'agents inscrits : **23**
- Nombres d'agents présents : **29**
- Nombres d'ateliers : **8 séances + 1 clôture**

Perspectives :

Lancement d'une nouvelle édition 2025-2026 avec un élargissement des cibles aux animateurs de structures de proximité. Un frein à lever reste la mobilisation des animateurs et la communication du dispositif aux Villes du territoire.

PROJET RÉALISÉ

AXE 5 : Sensibilisation des populations

Fiche action 5.2.2 Développer des projets pédagogiques avec les milieux scolaires et périscolaires

Défi Mobilité

Piloté par : Pôle Développement Durable, Innovation & Coopérations internationales au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Écologique.

Autres partenaires :



Le projet (dès 2019)

Le « défi mobilité » est un dispositif se déroulant sur le temps scolaire, issu du partenariat entre PEMB et l'association ECOPHYLLÉ. Il est proposé aux classes de CM1 et CM2 un parcours sur les thèmes des transports et des mobilités afin d'informer et de sensibiliser les élèves quant à leur impact des déplacements quotidiens. La formation proposée aux enseignants en amont du parcours vise entre autres à les renforcer sur les enjeux de la mobilité et à les accompagner dans cette démarche de projet



De façon générale, le dispositif vise à :

- Prendre conscience de l'impact de notre mobilité sur notre environnement et notre santé
- Sensibiliser aux énergies renouvelables
- Prendre part à un protocole de sciences participatives sur la qualité de l'air
- Identifier les différents modes de mobilité sur son territoire
- Savoir adapter son mode de transport à son trajet
- Se familiariser à la lecture d'un plan
- Caractériser les différents espaces publics
- Favoriser l'adoption de comportements éco-responsables en matière de mobilité
- Encourager la mobilité douce et sécurisée, notamment lors des déplacements domicile-école
- Améliorer le cadre de vie à long terme en favorisant une citoyenneté responsable

Les retours d'expérience montrent que les enseignants s'appuient sur le projet « Défi mobilité » pour le déploiement de leur programme pédagogique.

Les premiers résultats

Les dispositifs de sensibilisation du grand public portés par l'intercommunalité ont été repensés et restructurés, avec notamment :

- Nombre de villes impliquées : **10**
- Nombre d'élèves : **790**
- Nombres d'écoles : **21**
- Nombres de classes : **30**

Perspectives :

Lancement de la prochaine édition 2026. Se servir des retours d'expérience et des participants pour créer un terrain propice à la mise en œuvre d'un réseau EDD. Essayer de lever les difficultés à toucher directement les professeurs et les directeurs.

PROJET RÉALISÉ



AXE 5 : Sensibilisation des populations

Fiche action 5.1.1 Accompagner les populations dans la transition écologique

Film promotionnel touristique labellisé EcoProd 3 étoiles

Piloté par : Direction du Tourisme / Office du Tourisme

Service mobilisé : Communication

Autres partenaires :



+ les 13 communes du Territoire ainsi que plusieurs acteurs contribuant à l'attractivité touristique du Territoire

Le projet (dès 2024)

L'office de tourisme Marne Bois Tourisme a souhaité se doter d'un film promotionnel touristique donnant à voir les 13 communes du Territoire et les lieux d'attraction touristique de celui-ci sous l'angle du slow tourisme.

L'office de tourisme a fait le choix de mettre en avant au travers de la vidéo :

- L'accessibilité du Territoire en train
- La découverte du Territoire en transports en commun (RER), à vélo et à pied
- Le patrimoine, l'incontournable comme le plus confidentiel
- L'offre culturelle
- La nature en ville avec les bords de Marne, le bois de Vincennes...
- Les artisans locaux
- La douceur de vivre et la convivialité

Ce film diffusé sur le site internet de l'office de tourisme et mis à disposition des partenaires de l'office de tourisme vise à séduire et sensibiliser :

- Les habitants de Paris Est Marne & Bois afin de leur faire (re)découvrir que le Territoire est une destination loisirs et de ressourcement d'ultra-proximité ;
- Les Parisiens et Franciliens pour les inviter à un tourisme de proximité peu générateur de GES ;
- Les visiteurs nationaux et internationaux dans le cadre de la stratégie régionale d'élargissement de la Destination Paris, pour une meilleure répartition des flux et des retombées du tourisme.



Au-delà des messages diffusés par ce film, le choix du prestataire s'est porté sur une société de production de vidéo éco-responsable, Eclos Production, afin que la réalisation même du film soit exemplaire.

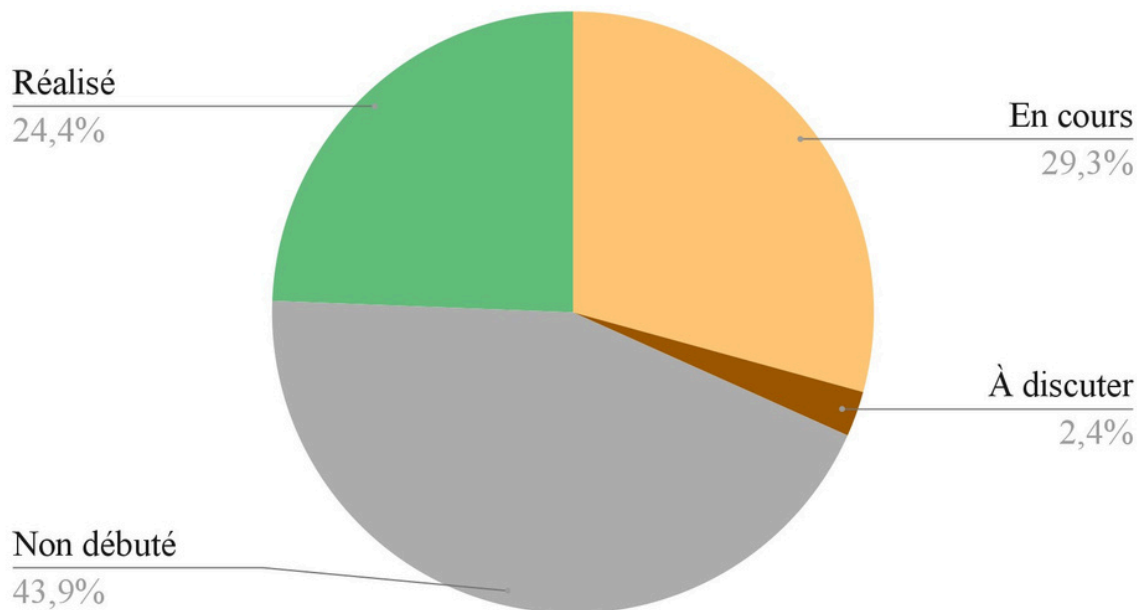
Le film a été récompensé par le Label EcoProd de niveau 3 étoiles

Perspectives :

Intégration de l'objectif de labellisation EcoProd dans les prochaines réalisations de film promotionnel touristique piloté par l'office de tourisme.

AXE 6 : MOBILISER LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS ET LES COMMUNES QUI LE COMPOSENT DANS UNE DÉMARCHE D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Avancement général de l'axe 6



ODD concernés



Partenaires principaux



Directions associées

- L'ensemble des directions du Territoire

Enjeux liés à l'axe

1. Sensibiliser les agents et les élus aux problématiques environnementales et leur donner les moyens d'agir
2. S'engager dans une démarche d'achats publics écoresponsable
3. Adopter une politique de déplacements plus sobre
4. Réduire les consommations énergétiques fossiles des bâtiments publics

Éléments de contexte

Les achats de biens de consommation, mais aussi les prestations de services, des collectivités représentent généralement plus d'un tiers des émissions de GES des collectivités^[18]

Le secteur tertiaire représente 28% des consommations d'énergie et 20% des émissions de gaz à effet de serre^[19].

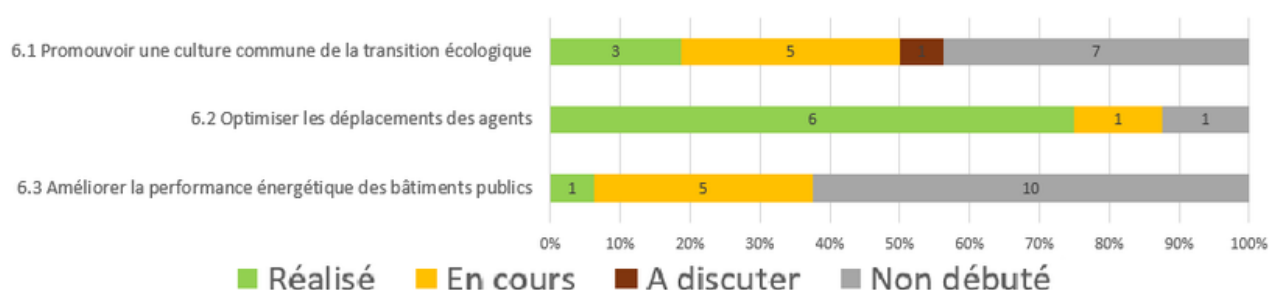
Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) d'Ile de France fixe une réduction de 47% des consommations énergétiques du secteur d'ici 2050 (base 2005).

De nombreuses obligations réglementaires concernent le patrimoine public : décret éco-tertiaire, budget vert, bilan de gaz à effet de serre, stratégie numérique responsable, achats durables...

18. Tendances observées ALEC-MVE

19. Rose 2022

Avancement des actions et projets pour chaque objectif opérationnel de l'axe



Exemples de quelques projets réalisés :

Dispositif "Recygo" au sein de la collectivité (recyclage du papier, cartouches d'imprimantes, capsules de café et biodéchets), formation des agents de la direction des finances et de la commande publique aux achats durables, déploiement du renouvellement du parc pour atteindre une flotte 100% propre, réalisation d'un Plan de Mobilité pour l'Administration, réalisation d'études de potentiels solaires sur certains bâtiments des communes. Un nouveau projet sur la mise en place d'un réseau d'économe de flux (ACTEE+) à l'échelle du territoire pour traiter de la planification énergétique.

Conclusion

Nous sommes à mi-chemin des actions à mettre en œuvre pour l'axe 6. Les actions à réaliser concernent principalement la continuation d'une politique énergétique via le réseau constitué, la mise en œuvre d'un Bilan de gaz à effet de serre patrimonial (BEGES), le renforcement de la politique d'achat durable du territoire, le renforcement des actions de sobriété (énergie, formation à l'éco conduite...) et le cas échéant une mesure/valorisation des actions mises en place par une démarche labellisée (se pose la question d'intégrer le programme TETE développé par l'ADEME).

PROJET EN COURS

AXE 6 : Eco-exemplarité du Territoire et des Communes

Fiche action 6.3.1 Réduire les consommations énergétiques fossiles des bâtiments publics

ACTEE+

Piloté par : Pôle Développement Durable, Innovation & Coopérations internationales au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Écologique

Autres partenaires : 

Le projet (dès 2025)

Le projet consiste en un programme d'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE+) financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE). Le programme a pour objectif d'accompagner les collectivités dans le développement de projets de transition énergétique du patrimoine public.

Pour PEMB, l'objectif est de renforcer la dynamique territoriale autour des sujets liés à l'efficacité énergétique du patrimoine public sur le territoire et de mettre à la disposition des villes une expertise technique pour les accompagner dans les projets d'efficacité énergétique sur le patrimoine public.



Coûts envisagés sur le territoire : 555 000€ - Subventions accordées : 335 000€

- Nombre d'économies de flux déployées sur le territoire : 6
- Subvention accordée pour l'achat d'outils de suivi énergétique : 12 400 €
- Subvention accordée pour les études énergétiques : 67 700 €

Perspectives :

Coordination et Animation :

Organisation des Comités de suivi, Groupe de travail, webinaires et ateliers thématiques. Veille informationnelle (réglementation, financement innovation...) à destination des référents ACTEE.

Suivi de la signature des conventions et remontée des dépenses pour solliciter les subventions.

Expertise technique et développement de projets :

Suivi stratégie DETE PEMB et volets énergie PCAET, plan de sobriété PEM.

Appui technique ponctuel aux villes dans le développement de leurs projets d'efficacité énergétique.

PROJET EN COURS

AXE 6 : Eco-exemplarité du Territoire et des Communes

Fiche action 6.2.1 Adopter une politique de déplacements plus sobre

Plan de Mobilité Administration

Piloté par : Pôle Développement Durable, Innovation & Coopérations internationales au sein de la Direction de l'Environnement et de la Transition Écologique

Autres partenaires : ekodev

Le projet (dès 2023)

Au titre de l'axe 6 portant sur l'éco-exemplarité de l'administration de PEMB, l'intercommunalité s'est engagée à élaborer un PDMA.

La réalisation du Plan a été lancée au printemps 2023 sur trois sites stratégiques de PEMB : l'éco-site de Bonneuil, le CTA de Saint-Maur et les bâtiments de Joinville-le-Pont. Ces trois sites, en plus de rassembler la majorité des agents du Territoire, sont caractérisés par de fortes différences en matière d'organisation et de travail ce qui constitue une véritable force pour élaborer un PDMA complet et pertinent.

L'objectif principal est d'améliorer le bien-être des agents en optimisant les déplacements domicile-travail.

PEMB a contractualisé avec le bureau d'étude EKODEV afin de réaliser un PDMA complet comprenant les diagnostics, les enquêtes préparatoires, les entretiens avec les agents, ateliers de co-construction, la réalisation du programme d'action au travers de fiches actions etc. Tout cela pour un montant de 29 000€ environ.

Les premiers résultats

Nombre de fiches réalisées : **9**

Perspectives :

Attente du programme d'action définitif à transmettre par Ekodev. Les fiches actions ainsi réalisées pourront donner lieu à la mise en place d'actions allant dans le sens de l'amélioration des conditions de déplacement des agents du Territoire. Valider en interne les actions prioritaires et réalisables pour une mise en œuvre rapide et efficace.

Freins à lever : réussir à convaincre du bienfondé de ces actions grâce à une communication efficace et portée par la Direction de chaque service.

Paris Est Marne & Bois

ekodev

PLAN DE MOBILITÉ D'ADMINISTRATION

QUELLES SOLUTIONS POUR FACILITER VOS MOBILITÉS DOMICILE-TRAVAIL ?

L'EPT Paris Est Marne & Bois lance son plan de mobilité durable et de bien-être au travail. Dans ce cadre, un formulaire vous sera prochainement diffusé pour connaître vos habitudes de déplacement et identifier vos besoins.

POURQUOI A-T-ON BESOIN DE VOUS ?

Pour vous proposer les meilleures opportunités, nous devons identifier vos pratiques de déplacements, situer vos besoins et saisir vos aspirations!

EXPRIMEZ VOS BESOINS, VOS HABITUDES DE MOBILITÉ ACTUELLES ET VOS ASPIRATIONS EN RÉPONDIANT À L'ENQUÊTE

Flashez ce QRCode pour accéder au questionnaire.

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR ? KÉZAKO ?

Le Plan de mobilité employeur (ou d'administration) vise à optimiser et améliorer nos déplacements quotidiens, et ainsi diminuer nos émissions de polluants et de gaz à effet de serre, mais aussi améliorer notre qualité de vie. Le Plan de mobilité employeur favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, comme le vélo, les transports publics ou encore le covoiturage. Il favorise également de bonnes pratiques managériales et de nouvelles organisations du travail.

Imaginons ensemble notre mobilité de demain !

B. Synthèse de l'état d'avancement global du PCAET

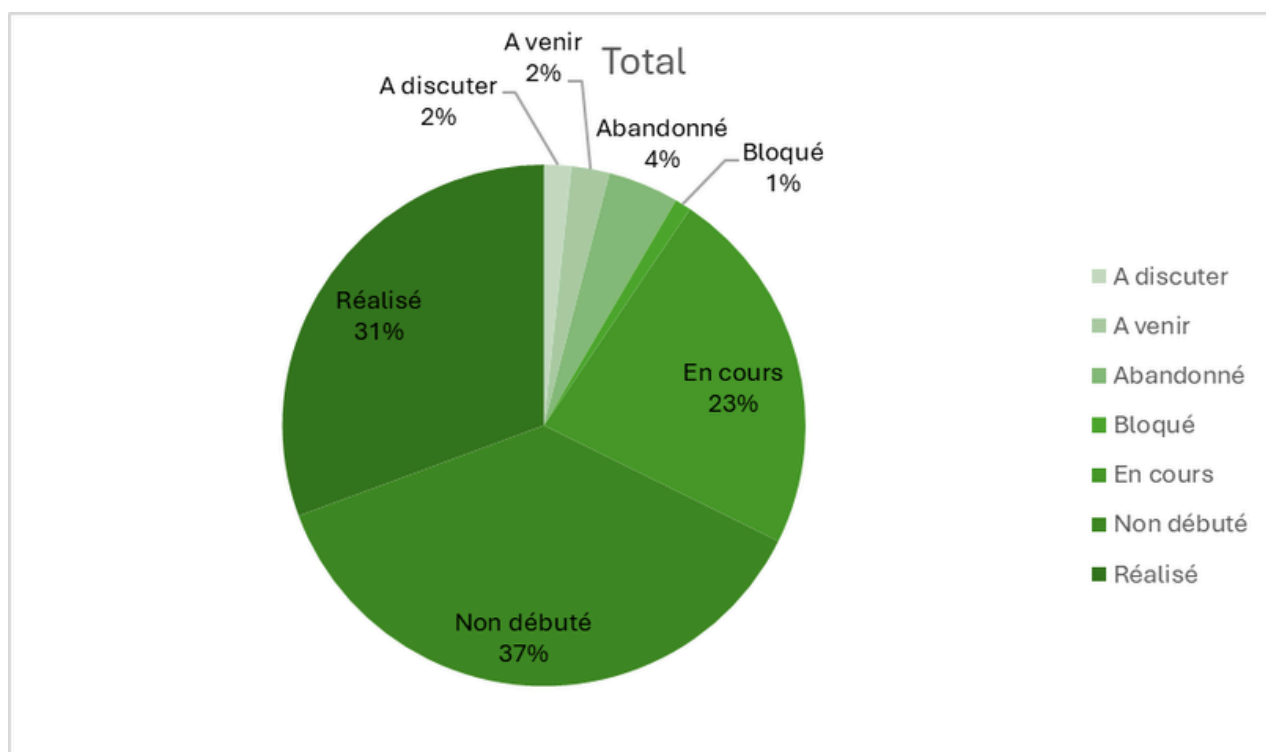


Figure 27 : État d'avancement des modalités de mise en œuvre du PCAET de PEMB en 2025

Sur les trois premières années de mise en œuvre du PCAET, 31 % des modalités de mise en œuvre des fiches actions sont réalisées, 23% en cours et 37% des projets n'ont pas démarré. Cela revient à dire que près de 92% des 36 actions du plan climat ont été engagées ou réalisées. Plus précisément :

- sont entièrement réalisées :
 - 2.3.2 Intégrer la Marne à l'intermodalité sur le territoire : navettes fluviales,
 - 5.2.2 Développer des projets pédagogiques avec les milieux scolaires et périscolaires.
- ne sont pas démarrées :
 - 2.1.1 Développer des services innovants pour favoriser la mutualisation des déplacements et des véhicules,
 - 2.1.2 Faciliter l'accès aux véhicules propres et développer leur utilisation,
 - 2.4.3 Réaliser un Plan local de déplacements

En outre, on doit considérer que certaines actions ont vocation à être maintenues et nécessiteront par conséquent la mise en place de modalités de pérennisation. C'est le cas par exemple des actions :

- 1.3.1 Préserver et "reconquérir" les espaces naturels,
- 4.1 Lutter contre les îlots de chaleur, dont la nature pérenne implique une progression étalée dans le temps.

Les disparités constatées dans l'avancement des actions à mi-parcours du PCAET, voir tableau ci-après, ont amené à proposer une gouvernance au plus près des communes par la mise en place des comités et des cafés des ambassadeurs en 2025.

État d'avancement du PCAET (synthèse) classé par niveau d'engagement décroissant



Axe 3 : Cet axe repose principalement sur la mise en place d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat piloté par le territoire depuis le 1er janvier 2025 et d'un Plan local de prévention des déchets ambitieux. Ici l'enjeu principal consiste à renforcer les actions initiées et certains thèmes : EnR, lien avec les bailleurs sociaux ou économie circulaire.



Axe 1 : C'est l'axe de mise en œuvre d'une démarche systémique d'adaptation fondée sur la nature et sur la participation régulière au programme « Territoire Engagé pour la Nature » de l'OFB (labellisation 2020- 2023 et 2024-2027). C'est un axe qui promeut la réversibilité et la sobriété des actions engagées.



Axe 4 : La structuration d'un réseau et d'un mode opératoire pour le développement d'actions innovantes est en place. L'internalisation d'un service Innovation et coopération internationale au sein du pôle Développement Durable du territoire a facilité l'accélération de la mise en œuvre des actions sur cet axe.



Axe 6 : Pour faciliter la mise en œuvre de cet axe, il est nécessaire d'établir un plan d'action qui prenne en compte les réalités de PEMB.



Axe 5 : Cet axe s'est focalisé sur les interventions en milieux scolaires et périscolaires. Les modalités d'intervention auprès du grand public restent à débattre.



Axe 2 : Les actions en faveur des mobilités douces ont concerné avant tout la navigation et la cyclo logistique. Les mises en œuvre à venir sont conditionnées aux conclusions du futur plan air et au maintien de la zone à faible émission métropolitaine. Dans cet axe, les difficultés de mise en œuvre opérationnelle sont liées à la complexité du partage des compétences.

IV Enseignements et axes d'améliorations

A. Au bout de trois ans d'exercice, premiers constats

1. Des ajustements au fil de l'eau

Tableau 2 : Du constat à l'action : renforcer la mise en œuvre du PCAET de PEMB

Évaluation	Freins rencontrés	Réponses apportées	Pistes d'amélioration
Ressources internes	Moyens humains	Renforcement de l'équipe PCAET Réseau de partenaires actifs	Consolider l'implication des services de PEMB
Gouvernance et mobilisation des acteurs	Rotation des interlocuteurs Difficulté de circulation de l'information	Réseau d'ambassadeurs (agent + élu) créé	Affiner les formats (ateliers, visites de sites) et renforcer la communication interne/externe
Suivi et évaluation	Manque d'outils et d'indicateurs sur certains axes Décalage entre données disponibles et actions menées	Création en cours d'un outil de suivi partagé	Identifier des référents responsables de la mise à jour des indicateurs
Projets et expérimentations	Difficulté de faire émerger certains projets et d'en assurer le suivi	Mise en place d'une méthodologie d'expérimentation (villes pilotes, partenariats)	Mettre en place des expérimentations sur des actions mutualisées
Faire territoire	Partage de compétences entre les différents échelons	Renforcement du territoire avec l'acquisition de nouvelles compétences	Consolider la mise en œuvre des compétences territoriales et la collaboration avec les différents échelons

2. En novembre 2025, premiers bilans et points de vigilances

2.1 Bilan de la gouvernance du PCAET

Les équipes municipales, techniciens comme élus, sollicitées en 2022 n'étaient pas toujours celles qui avaient contribué à l'élaboration du PCAET en 2019. La relance du projet impliquait donc de repenser ses modalités de gouvernance. Constatant cette évolution, Paris Est Marne & Bois a choisi de transformer cette contrainte en opportunité en refondant ses instances et en consolidant ses relations avec les communes.

En 2024, le Territoire, accompagné de l'ALEC-MVE, est allé à la rencontre des 13 villes à travers un véritable « tour des communes ». Ces échanges ont permis de renouer le dialogue, d'apporter un accompagnement de proximité et de poser les bases d'un réseau "d'ambassadeurs du PCAET". Des binômes – composés d'un élu et d'un agent – constituent désormais des relais essentiels pour assurer la continuité et l'efficacité de la démarche.

Dans cette dynamique, de nouveaux formats d'animation ont été créés afin de favoriser la transversalité et l'échange : le Café des ambassadeurs, espace convivial pour partager expériences et bonnes pratiques, et le Comité des ambassadeurs, instance plus structurée de suivi et de coordination.

Enfin, la montée en puissance de l'équipe interne de Paris Est Marne & Bois a joué un rôle déterminant. Le renforcement des moyens humains consacrés au PCAET a permis de stabiliser et d'animer la gouvernance de manière plus soutenue, tout en offrant une meilleure articulation avec les communes et les partenaires du territoire.

Ainsi, la gouvernance du PCAET s'appuie désormais sur des relais locaux solides et des formats nouveaux afin de répondre aux enjeux climatiques du territoire.

2.2 Bilan de l'animation du PCAET

L'animation du PCAET a franchi une étape importante mais reste encore en construction. Les ateliers organisés jusqu'à présent ont permis de relancer la dynamique, mais leur format doit être consolidé pour les rendre plus opérationnels pour les agents et plus mobilisateurs pour les élus. L'enjeu est désormais de créer des espaces adaptés à chacun, capables à la fois de renforcer la technicité des actions et d'embarquer l'ensemble des décideurs politiques.

Un autre enjeu important concerne la place des services internes de Paris Est Marne & Bois. Leur rôle reste à préciser, tant au sein du comité des ambassadeurs que dans la circulation des informations liées à l'animation (cafés, ateliers, visites de site...). À ce jour, tous les services ne sont pas systématiquement associés, ce qui freine la transversalité. Une coordination interne renforcée apparaît donc indispensable pour accroître l'efficacité et la cohérence des actions.

Parmi les formats expérimentés, le Café des ambassadeurs se révèle particulièrement prometteur. Il peut devenir un espace de dialogue souple, où les agents échangent sur des thématiques communes, identifient leurs besoins.

Ces cafés constituent également une opportunité pour faire émerger des sujets pouvant donner lieu à l'organisation d'ateliers thématiques ou pour organiser des visites de terrain, valorisant les initiatives locales et facilitant l'essaimage. Plusieurs communes se sont déjà proposées pour accueillir ce type d'événement. Cette complémentarité entre acteurs représente un levier fort pour donner plus de visibilité et de sens concret au PCAET.

2.3 Bilan du suivi de PCAET

Le suivi des actions est un maillon essentiel pour mesurer les progrès réalisés et ajuster la trajectoire. Sur ce point, Paris Est Marne & Bois a dû relever plusieurs défis. Les premiers indicateurs définis avaient besoin d'être actualisés et l'outil de suivi initialement mis en place n'a pas pu être réellement pris en main par les équipes.

Pour dépasser ces limites, le Territoire a choisi de s'appuyer sur un partenariat avec l'institut de R&D Efficacy, organisme expert en évaluation et modélisation. L'objectif est de construire un outil de suivi plus robuste, capable de rendre compte de manière opérationnelle des actions mises en œuvre et de leurs effets concrets sur la réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air. Cette nouvelle approche doit permettre de mieux piloter le PCAET et de renforcer la transparence vis-à-vis des partenaires comme du grand public.

2.4 Bilan de la mise en œuvre du PCAET

Malgré leurs avancées, certains axes peinent encore à se déployer tel que l'axe 2. Les services rencontrent des difficultés à suivre l'ensemble des actions, à faire émerger de nouveaux projets et à les inscrire dans une dynamique structurée.

Pour y faire face, Paris Est Marne & Bois a choisi d'expérimenter avec des villes pilotes, afin de tester et valoriser des initiatives innovantes. Des projets tels que SolarMap ou la mise en place de navettes fluviales ou de sites de baignade en sont des exemples concrets, ouvrant la voie à une montée en puissance progressive de la mise en œuvre du PCAET. Si le travail de terrain, mené avec les communes, a permis de poser des bases solides, il doit encore gagner en efficacité et en dimension opérationnelle. En effet, la mise en œuvre opérationnelle du PCAET repose en grande partie sur les communes, mais elle repose également sur la mobilisation d'acteurs locaux et d'entreprises pouvant appuyer le Territoire dans le déploiement de son plan d'action. Ainsi, la démarche "Territoire Durable & Innovant" (TDI) illustre cette volonté d'aller chercher des relais du côté des entreprises pour accélérer la transition écologique, en complétant l'action des collectivités.

Pour conclure, si la mise en œuvre reste inégale selon les axes, la dynamique d'expérimentation engagée, associée à un renforcement du suivi et de l'animation, permet d'entrevoir une accélération significative dans les prochaines années de la mise en œuvre des actions du PCAET.

B. Pistes d'amélioration et perspectives

1. Un suivi à consolider pour gagner en efficacité

Le suivi du PCAET demeure un enjeu central. Jusqu'ici, l'absence de données récentes et complètes a freiné la capacité à relier directement les actions menées à leurs impacts environnementaux. En effet, les données issues des observatoires (ROSE, AirParif, Institut Paris Région) ne sont disponibles qu'avec un certain décalage, le dernier millésime exploitable datant de 2022.

Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du PCAET et réaliser une évaluation des actions menées, Paris Est Marne & Bois travaille depuis début 2025 avec Efficacy pour se doter d'un nouvel outil de suivi avec un double objectif :

- Assurer un suivi détaillé de l'avancement des actions,
- Intégrer les données environnementales produites à l'échelle régionale.

Ce futur outil permettra une lecture plus claire de l'impact réel des politiques climat-énergie et renforcera la transparence du PCAET.

La démarche sera appuyée par l'adhésion récente de la Métropole du Grand Paris au réseau ROSE, qui facilitera l'accès à des données plus homogènes et actualisées pour l'ensemble des EPT. Paris Est Marne & Bois reste attentif aux échanges sur ce sujet pour voir comment cela pourra profiter au suivi de son PCAET et comment ce travail pourra bénéficier aux communes du territoire.

2. Une culture partenariale et expérimentale à amplifier

L'une des forces de Paris Est Marne & Bois réside dans sa capacité à travailler en réseau avec ses partenaires. Grâce à une veille active, le Territoire a su saisir des opportunités pour expérimenter et innover, comme avec le programme ACTEE ou encore le projet SolarMap.

À l'avenir, le Territoire poursuivra cette logique partenariale et expérimentale. Innover pour la transition écologique, tester de nouvelles solutions locales et diffuser les bonnes pratiques seront au cœur des perspectives, dans la continuité de la politique « Territoire Durable & Innovant ».

3. Des champs d'action à renforcer

Plan Air

La loi d'orientation des mobilités prévoit un renforcement du volet qualité de l'air des PCAET, qui consiste en l'élaboration d'un plan Air avec obligation de résultat mesurables. Un travail a été initié avec Airparif, notamment à travers la réalisation d'un diagnostic et le recensement d'actions. Paris Est Marne & Bois souhaite poursuivre le travail engagé et aboutir à un plan air finalisé. Il permettra de renforcer les actions sur les axes 2 et 3, les transports et l'habitat privé étant les principaux émetteurs de pollutions.

Autre : un Bilan de Gaz à Effet de Serre Patrimonial du territoire est prévu, et permettra un plan d'action pour agir au plus près de la réalité de PEMB. A terme, les actions pourraient être suivies au sein d'un label territorial.

Les énergies renouvelables

Si la thématique des énergies renouvelables était bien évoquée dans le plan d'action du PCAET, ce sujet a gagné en puissance du fait du contexte réglementaire et de l'identification à l'échelle de l'Île-de-France de potentiels intéressants pour développer ce secteur.

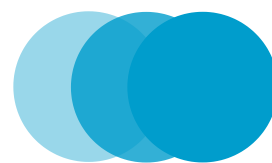
L'obligation, issue de la loi APER (10 mars 2023), pour les communes d'identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) a permis de valoriser le rôle d'appui de Paris Est Marne & Bois. En effet, le Territoire s'est positionné comme un partenaire technique de proximité en accompagnant les communes et en mobilisant ses partenaires disposant d'une expertise sur le sujet, tel que l'ALEC-MVE. Cela a permis de faciliter le travail des communes dans la réalisation de cet exercice.

Paris Est Marne & Bois souhaite poursuivre son appui auprès des communes sur cette thématique et étendre cette dynamique de travail collaboratif à d'autres enjeux liés au PCAET.

4. De nouvelles compétence au service de la transition

Depuis l'adoption de son PCAET, Paris Est Marne & Bois a vu ses champs de compétences s'élargir, notamment avec le tourisme et les marchés alimentaires. Ces nouvelles responsabilités représentent une opportunité pour renforcer la cohérence entre transition écologique et développement local. Elles offrent la possibilité d'intégrer plus fortement la durabilité dans des secteurs stratégiques pour l'attractivité et la vie quotidienne du territoire. Les prochaines étapes consisteront à croiser ces nouvelles compétences avec les objectifs climat-énergie, afin de faire émerger des actions innovantes et transversales lors de la refonte du nouveau PCAET.

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS



A

ACTEE Programme d'Actions des Collectivités
Territoriales pour l'Efficacité Energétique

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ANAH Agence Nationale de l'Habitat

ARB Agence Régionale de la Biodiversité

C

CC Changement Climatique

COVNM Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

D

DETE Direction de l'Environnement et de la Transition
Ecologique

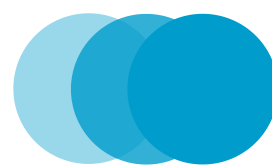
E

EDD Education au Développement Durable

EnR Energies Renouvelables

ESS Economie Sociale et Solidaire

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS



G

GES Gaz à Effet de Serre

I

IAU IDF Institut d'Aménagement et d'Urbanisme
d'Île-de-France

M

MGP Métropole du Grand Paris

N

NH₃ Ammoniac

NO_x Oxydes d'Azote

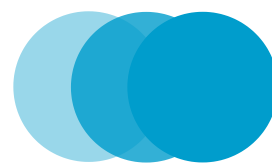
O

OAP Orientations d'Aménagement et de
Programmation

OFB Office Français de la Biodiversité

OMS Organisation Mondiale de la Santé

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS



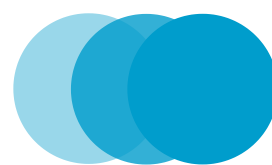
P

PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDMA	Plan de Mobilité d'Administration
PEMB	Paris Est Marne & Bois
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Ménagers et Assimiliés
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PM10	Particules fines d'un diamètre inférieur à 10 micromètres
PM2.5	Particules fines d'un diamètre inférieur à 2.5 micromètres

R

R&D	Recherche et Développement
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS



S

SLIME	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie
SNBC	Stratégie Nationale Bas-Carbone
SO2	Dioxyde de Soufre
SPRH	Service Public de la Rénovation et de l'Habitat

T

TDI	Territoire Durable et Innovant
TEN	Programme Territoires Engagés pour la Nature
TETE	Programme Territoire Engagé Transition Ecologique

Z

ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
---------------	---

PARIS EST MARNE ET BOIS

Plan Climat Air Energie



VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 Place Uranie 94340 Joinville-le-Pont
www.parisestmarnebois.fr